Nations Unies S/PV.3621



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3621e séance

Jeudi 25 janvier 1996, à 10 h 30

New York

Président :	Sir John Weston	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Allemagne	M. Eitel
	Botswana	M. Nkgowe
	Chili	M. Somavía
	Chine	M. Qin Huasun
	Égypte	M. Awaad
	États-Unis d'Amérique	Mme Albright
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Guinée-Bissau	M. Mano Queta
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wibisono
	Italie	M. Casardi
	Pologne	M. Wlosowicz
	République de Corée	M. Park

Ordre du jour

La situation au Libéria

Quinzième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (S/1996/47 et Add.1)

96-85090 (F)

96-85090

La séance est ouverte à 10 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Libéria

Quinzième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (S/1996/47 et Add.1)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de la Côte d'Ivoire, de l'Éthiopie, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, du Libéria, du Nigéria, de la République tchèque, du Sénégal, du Swaziland, du Togo et de la Tunisie, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Sirleaf (Libéria) prend place à la table du Conseil; Mme Kaba (Côte d'Ivoire), M. Kovanda (République tchèque), M. Eteffa (Éthiopie), M. Jallow (Gambie), M. Lamptey (Ghana), Mme Camara (Guinée), M. Ayewah (Nigéria), M. Cissé (Sénégal), M. Nhleko (Swaziland), M. Ta'ama (Togo) et M. Abdellah (Tunisie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

La présente réunion a pour objet de permettre un premier examen du quinzième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria dont les membres sont saisis (documents S/1996/47 et Add.1).

Le premier orateur est le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement national de transition du Libéria, M. Momolu S. V. Sirleaf, à qui je souhaite la bienvenue et à qui je donne la parole.

M. Sirleaf (Libéria) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur et le privilège de prendre la parole devant le Conseil de sécurité au moment où il examine la situation au Libéria, laquelle est clairement décrite dans le quinzième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) publié sous la cote S/1996/47 en date du 23 janvier 1996.

Monsieur le Président, permettez-moi, d'emblée, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de janvier. Durant votre mandat, des résultats positifs se sont déjà faits sentir. Nous nous félicitons de l'innovation introduite dans les méthodes de travail du Conseil qui offre, entre autres, aux délégations intéressées la possibilité de participer à des débats publics du Conseil avant qu'il se prononce sur des questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il ne fait pas de doute que cette approche encourage la transparence, élargit la participation aux travaux du Conseil et va dans le sens de l'élargissement et de la démocratisation finale du Conseil.

Je voudrais également présenter au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, la sincère gratitude du Conseil d'État et du peuple libérien pour le profond intérêt personnel qu'il a manifesté à l'égard de la recherche d'une solution durable et pacifique à la guerre civile au Libéria et pour sa participation inlassable à ce processus. En particulier, nous rappelons avec gratitude les initiatives qu'il a prises, qui ont facilité la convocation de la Conférence pour l'assistance au Libéria, au cours de laquelle des annonces de contributions financières et autres ont été faites à l'appui de l'Accord d'Abuja, des processus de désarmement et de démobilisation, des besoins de redressement et de reconstruction du pays, et pour venir en aide au Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) dans l'exécution de son mandat. Nous nous félicitons également de la visite de M. Boutros-Ghali au Libéria, le 29 novembre 1995, qui souligne une fois de plus son intérêt pour la question et qui a permis de clarifier des questions pertinentes du processus de paix.

Lors de mon allocution devant l'Assemblée générale, à sa cinquantième session, j'avais déclaré :

> «L'Accord d'Abuja sera respecté et permettra au Libéria d'entrer dans une ère nouvelle; mais même si

cet accord n'est pas respecté, nous continuerons à rechercher la paix, à ignorer ceux qui préfèrent la guerre à la paix...» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, Cinquantième session, Séances plénières, 25e séance, p. 10*)

Nous avons également informé l'Assemblée que la mise en place du Conseil d'État en septembre dernier allait dans le sens d'un règlement pacifique définitif de la crise au Libéria, et accru l'espoir des Libériens qui considèrent que le processus est à présent irréversible. La guerre civile au Libéria est virtuellement terminée.

Aujourd'hui, je réaffirme au Conseil de sécurité et à la communauté internationale que le Conseil d'État demeure fermement attaché aux termes de l'Accord d'Abuja, et déploiera tous ses efforts pour assurer la poursuite du processus de paix. À cet égard, le Conseil d'État considère que les récentes escarmouches qui ont eu lieu à Tubmanburg et dans d'autres régions du pays sont des incidents regrettables qui ne priveront pas le peuple libérien de la paix à laquelle il aspire depuis six ans. Nous avons donc tenu des consultations avec la partie rebelle en vue d'écouter ses doléances et de trouver des moyens pacifiques acceptables d'y donner suite. De plus, le Conseil d'État a informé cette partie, de façon claire, que le processus de paix se poursuivra conformément à l'Accord d'Abuja.

Nous sommes conscients que la guerre a été menée par les Libériens contre eux-mêmes et nous connaissons le lourd tribut payé par les pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, qui, grâce à l'ECOMOG, ont créé un environnement propice pour que les Libériens puissent aplanir leurs divergences par la voie de négociations pacifiques. Nous apprécions vivement les énormes sacrifices que les États membres de la CEDEAO continuent de consentir pour le rétablissement de la paix dans le pays.

Nous sommes également reconnaissants aux Nations Unies, à ses agences spécialisées et aux États Membres pour la fourniture d'assistance humanitaire sous forme d'aliments, de médicaments, etc. Néanmoins, alors que les Libériens s'efforcent d'effectuer la transition de la guerre à la paix, nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle fasse preuve de compréhension devant les circonstances qui prévalent actuellement dans le pays.

Une certaine appréhension persiste au sein des factions belligérantes et entre elles. Alors que la guerre s'estompe, les combattants connaissent des moments d'angoisse. Quelle vie les attend après des années pendant lesquelles ils n'ont connu que la confrontation armée? Nous devons dissiper leurs peurs, et avons besoin d'une assistance substantielle pour fournir des solutions de rechange productives dans la société civile.

Depuis 1990, l'ECOMOG a maintenu la paix au Libéria. Il l'a fait avec les maigres ressources des pays fournisseurs de contingents. Des appels répétés ont été lancés à la communauté internationale pour qu'elle augmente les moyens fournis par la CEDEAO afin de faire progresser le processus de paix dans tous ses aspects. Au moment où le processus de paix se trouve à un tournant décisif, nous appelons la communauté internationale à plus de compréhension et lui demandons de fournir l'assistance nécessaire à l'ECOMOG afin qu'il puisse s'acquitter de son mandat conformément à l'Accord d'Abuja.

La CEDEAO a accepté une tâche sans précédent; elle a donné une expression concrète au discours tant vanté sur la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, ma délégation estime que la communauté internationale a beaucoup à gagner du succès de la CEDEAO au Libéria, si l'assistance nécessaire est fournie.

Pour terminer, je voudrais souligner à nouveau que le Conseil d'État a pris l'engagement solennel devant le peuple libérien de respecter l'Accord d'Abuja. Le Conseil a également promis son plein appui à l'initiative de paix de la CEDEAO et attend la signature de l'Accord sur le statut des forces. Tout en reconnaissant que les Libériens sont, en dernière analyse, responsables du rétablissement de la paix et de la démocratie dans leur pays, nous avons besoin de l'aide du Conseil pour lancer le processus de désarmement et de démobilisation, de redressement social et économique, et pour organiser des élections nationales qui rendront le pays à une administration civile régie par le droit.

La délégation libérienne se félicite de la recommandation du Secrétaire général au Conseil visant à proroger jusqu'au 31 mai 1996 le mandat de la MONUL, et s'associe à lui pour lancer un appel à un appui accru à l'ECOMOG. Quant à nous, je renouvelle l'engagement du Conseil d'État à pleinement respecter l'Accord d'Abuja.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Libéria pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Mme Albright (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil se réunit aujourd'hui pour examiner, avec un grand nombre d'États Membres, le quinzième

rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) et pour discuter de l'avenir du Libéria.

Je rentre d'un voyage en Afrique, notamment au Libéria. Le Président Clinton m'a demandé de me rendre au Libéria pour y évaluer la situation. Bien que n'ayant pas encore présenté mon rapport au Président Clinton, je voudrais aujourd'hui faire quelques observations et réflexions sur la situation au Libéria.

Tout d'abord, je partage un bon nombre des vues exposées par le Secrétaire général dans son rapport. Le processus de paix se trouve effectivement à un tournant décisif, et, comme il l'écrit,

> «le soutien sans réserve de tous les intéressés sera nécessaire pour remédier aux contretemps survenus dernièrement». (*S/1996/47, par. 42*)

Les observations du Secrétaire général relatives au maintien du cessez-le-feu, à la nécessité de dégager davantage de ressources pour aider le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) à s'acquitter effectivement de ses responsabilités et à la nécessité de réintégrer les anciens combattants dans la société civile, sont autant d'éléments essentiels à l'établissement d'une paix durable au Libéria.

Je dois admettre que je suis à la fois sceptique et optimiste quant aux perspectives de paix au Libéria. D'une part, le Libéria semble avoir touché le fond. D'autre part, les membres du Conseil d'État semblent travailler correctement ensemble et tous affirment, au moins, être attachés à la paix. Jusqu'ici, ils agissent comme s'ils y étaient attachés. Pourtant, il n'est pas certain que leur engagement se maintienne lorsque le désarmement commencera et que les élections approcheront. Il n'est pas certain non plus que chacun des principaux chefs de guerre soit capable de conserver son autorité sur ses combattants. Certains qui s'estiment exclus du processus sont capables de le saper.

Le conflit au Libéria concerne les élites, pas le peuple. Les élites ne se battent pas pour des questions d'idéologie, mais pour le pouvoir personnel. Cela crée aussi bien des risques que des occasions. Les risques sont que la quête du pouvoir personnel, notamment chez les extrémistes, peut conduire à des carnages et des destructions supplémentaires, au mépris de la préservation ou de la construction de la société. L'occasion réside dans le fait qu'il est difficile de faire durer une lutte pour le pouvoir sur la seule base de l'ambition personnelle. En définitive, le peuple veut la paix en l'absence de tout but idéologique. Le peuple libérien veut la paix.

Lors de ma rencontre avec le Conseil d'État, j'ai souligné l'importance du rôle du Conseil pour maintenir sur les rails le processus de paix afin que le déploiement de l'ECOMOG — temporairement interrompu par les combats et les attaques de civils dans diverses régions par les partisans de l'ULIMO du général Johnson — puisse reprendre. J'ai dit que, bien que les États-Unis et la communauté internationale demeurent attachés à aider le Libéria, seuls les Libériens peuvent rétablir la paix. Je leur ai dit que la communauté internationale était à bout de patience. Le processus de paix d'Abuja, qui fut si long à négocier, se trouve maintenant à une étape décisive de son application. Les modérés devront produire de meilleurs résultats s'ils veulent conserver le soutien de la communauté internationale.

Les membres du Conseil d'État ont avancé plusieurs raisons pour expliquer les retards dans le désarmement et la démobilisation. Tout le monde était à blâmer, sauf eux. Le message que je leur ai adressé était simple : «Plus d'excuses». Plus aucun retard ne peut être accepté dans l'application des dispositions les plus importantes de l'Accord d'Abuja, à savoir celles relatives au désarmement et à la démobilisation. En ce qui concerne les États-Unis, le mot «retard» ne peut plus être admis dans le vocabulaire du Conseil d'État. Faute de quoi, la paix fragile qui existe aujourd'hui s'effondrera.

Dans l'ensemble, jusqu'à présent du moins, j'ai trouvé que l'ECOMOG s'acquittait bien de sa tâche. Il semble jouer maintenant un rôle neutre et constructif, contrastant avec celui qu'il a joué parfois dans le passé. En dépit des pertes subies par l'ECOMOG au cours des dernières semaines, j'ai été impressionnée par la détermination du général Inienger à progresser face à l'adversité. Nous pensons que l'ECOMOG mérite notre soutien, tant pour le rôle important qu'il joue aujourd'hui au Libéria que parce qu'il représente un précédent important dans le maintien de la paix régional, qui doit être encouragé.

Nous pensons néanmoins que la structure des forces de l'ECOMOG doit être diversifiée davantage parmi les États Membres de la région si l'on veut qu'il constitue une authentique opération régionale de maintien de la paix digne d'un soutien international. Nous pensons également que l'ECOMOG doit conclure un accord de statut des forces avec le Gouvernement national de transition du Libéria afin que les opérations de l'ECOMOG au Libéria soient réglementées comme il convient.

Comme le fait remarquer le Secrétaire général dans son rapport, la communauté internationale

> «doit fournir les ressources nécessaires pour que l'ECOMOG puisse s'acquitter effectivement de ses responsabilités.» (*Ibid.*)

Au cours des dernières années, les États-Unis ont fourni une assistance humanitaire d'un montant de 420 millions et 60 millions de dollars pour appuyer les activités de maintien de la paix de l'ECOMOG. Le 27 octobre, les États-Unis se sont engagés à fournir 75 millions de dollars supplémentaires pour soutenir la paix, y compris 10 millions de dollars pour aider l'ECOMOG au plan logistique. Les véhicules dont l'ECOMOG a désespérément besoin pour faciliter le désarmement et la démobilisation ont commencé d'arriver dans le cadre de l'annonce d'une contribution de 10 millions de dollars, et nous espérons fournir au total jusqu'à 100 véhicules dans un proche avenir. En fait, le déploiement des forces de l'ECOMOG en décembre n'a été possible que grâce à l'utilisation de camions loués par mon gouvernement avec l'aide des Nations Unies. Toutefois, j'ai dit à Monrovia que les États-Unis n'avaient pas l'intention de permettre que son soutien logistique soit gaspillé par le manque de volonté politique — de quelque côté que ce soit — de réaliser les objectifs de l'Accord d'Abuja.

Les États-Unis demandent à tous les autres États Membres à fournir une assistance similaire aussi rapidement que possible. Cette assistance est nécessaire non seulement pour l'ECOMOG même, mais également pour fournir une prime de démobilisation plus attrayante aux anciens combattants.

Je voudrais également rendre hommage au travail courageux des observateurs de la MONUL. Leur rôle est vital pour le succès de l'Accord d'Abuja. Lorsque j'étais à Monrovia, j'ai souligné devant les officiers de la MONUL que, outre la surveillance du désengagement et du désarmement des combattants et l'assistance à leur démobilisation, nous attendons de la MONUL qu'elle s'acquitte d'urgence de ses autres responsabilités, y compris pour ce qui est d'enquêter et de faire rapport au Secrétaire général sur les violations des droits de l'homme, sur toutes les violations importantes du droit humanitaire international et sur les activités en matière d'assistance humanitaire.

Nous avons noté avec une certaine préoccupation les critiques émanant de la communauté des organisations non gouvernementales selon lesquelles la MONUL ne s'acquitte pas de ces responsabilités. Nous ne doutons pas que la tâche soit difficile. J'ai dit au Conseil d'État qu'aucune partie ne devrait entraver les tâches importantes de la MONUL.

Nous étudions la recommandation du Secrétaire général que le mandat de la MONUL soit prorogé pour une période de quatre mois, jusqu'au 31 mai, avec la présentation d'un rapport intérimaire avant la fin du mois de mars. Nous sommes d'avis qu'il est très important que le Conseil continue de suivre la situation et d'évaluer les progrès réalisés en matière de désarmement et de démobilisation et dans la préparation des élections, prévues pour le mois d'août selon les termes de l'Accord d'Abuja.

Il y a une manière simpliste de considérer le Libéria : comme une terre de chaos. Je ne souscris pas à ce point de vue. Il est vrai que Monrovia est une ville ravagée. Pourtant, j'ai pu observer une vie quotidienne dans les rues, qui incarne une discipline et un espoir que les dirigeants du pays doivent encourager et dont ils doivent se montrer à la hauteur.

J'ai délivré un message sans détours aux dirigeants libériens de Monrovia : l'ère de l'enfant soldat au Libéria doit prendre fin immédiatement. Il est scandaleux, pour toute civilisation, que des enfants de moins de 15 ans, dont le nombre s'élève entre 4 000 et 6 000, portent des armes automatiques, massacrent des civils innocents et fassent fi de l'ordre public. Ils n'ont d'autre identité que celle que leur donne l'arme qu'ils portent. Nous pensons que l'UNICEF peut jouer un rôle clef dans la réintégration de ces enfants maltraités, et j'ai insisté sur ce point au cours de mes discussions à Monrovia. Les États-Unis sont prêts à aider l'UNICEF et le peuple du Libéria à sauver ces enfants.

De nombreuses institutions de secours de l'ONU aident activement le peuple du Libéria. J'ai rencontré un grand nombre de leurs administrateurs. Nous pouvons tous être fiers de leur contribution face à l'adversité. Mais la communauté internationale doit aller encore plus loin et étudier le moyen de remettre les soldats démobilisés et autres citoyens au travail pour reconstruire l'infrastructure de leur pays qui, pour dire les choses carrément, est en ruines. La communauté internationale doit pouvoir dispenser rapidement une aide technique et d'autres ressources pour permettre le relèvement du Libéria grâce à une assistance technique et financière en faveur de projets de travaux publics réalisables et bien ciblés.

L'application de l'Accord d'Abuja est la meilleure chance pour le Libéria de réaliser la paix et la justice. La violence doit cesser et la haine doit se calmer. Les diri-

geants du Libéria doivent trouver la volonté politique, et son peuple le courage politique, de réussir à construire un nouveau Libéria pacifique et prospère.

M. Eitel (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, je me félicite de l'occasion qui nous est donnée d'avoir un débat public sur la situation au Libéria en général et sur le rôle de l'ONU dans ce pays. Nous considérons que le rapport du Secrétaire général est une base solide pour ce débat, et nous lui sommes reconnaissants de ce rapport. Un débat de ce type permettra de donner une orientation précieuse à nos futures discussions au Conseil de sécurité, et nous appuyons toute mesure, telle que celle-ci, qui augmente la transparence.

L'Allemagne est extrêmement préoccupée par le manque de progrès dans l'application de l'Accord de paix d'Abuja. Les parties au Libéria se sont acquittées de leurs obligations avec plusieurs mois de retard, ce qui commence à affecter gravement tout le processus de paix dans le pays. Nous sommes particulièrement préoccupés par les combats qui ont éclaté récemment entre les soldats de l'aile du Mouvement uni de libération du Libéria pour la démocratie dirigée par le général Roosevelt Johnson (ULIMO-J) et les forces du Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG), qui constitue un grave revers dans les efforts entrepris par la communauté internationale pour agir en tant que médiateur dans le conflit libérien.

Nous nous félicitons toutefois du fait que les factions représentées au Conseil d'État semblent décidées à respecter l'Accord de paix d'Abuja, et nous les prions instamment d'exercer un contrôle sur leurs forces militaires pour qu'elles respectent le cessez-le-feu, afin de parvenir au désengagement des troupes, points essentiels dans le plan de paix et élément important de progrès vers la sécurité et l'accroissement de la confiance dans le pays.

Dans ce contexte, nous tenons à ce qu'il soit bien compris que la cessation des hostilités entre les factions en guerre et le rétablissement de la sécurité au Libéria sont des conditions essentielles à toute mesure de reconstruction et de développement que la communauté internationale pourrait envisager de prendre pour aider le Libéria et son peuple à surmonter les conséquences dévastatrices de la guerre civile. Nous nous félicitons de la déclaration que vient de prononcer le Ministre des affaires étrangères du Libéria selon laquelle la guerre civile est pratiquement terminée.

L'Allemagne voudrait insister sur le rôle important et utile que l'ECOMOG joue au Libéria, et elle remercie les pays qui ont fourni des contingents pour leur engagement au Libéria. Le déploiement de l'ECOMOG dans plusieurs autres régions du pays sera un important élément stabilisateur pour le pays tout entier, malgré des difficultés initiales qui risquent de se présenter, comme dans le cas de Tubmanburg.

Le travail de l'ECOMOG au Libéria est un exemple important du succès d'une opération de maintien de la paix africaine, dans laquelle les pays africains ont assumé une grande part de la responsabilité du rétablissement de la paix et de la stabilité dans l'un des pays de leur continent, et donc de la stabilisation de la région tout entière. En outre, la coopération entre l'ECOMOG et la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) est la preuve que la coopération et une division du travail entre l'ONU et les organisations régionales est un modèle réalisable. Dans ce contexte, l'Allemagne appuie les efforts entrepris par le Secrétaire général pour développer la coordination et la coopération avec les organisations régionales.

L'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les États africains peuvent jouer un rôle important dans le règlement des conflits en Afrique. L'Allemagne loue et appuie donc également la poursuite des efforts déployés par l'OUA et les États africains pour renforcer leur capacité en ce qui concerne la diplomatie préventive, la gestion des conflits et le maintien de la paix.

Malgré les difficultés rencontrées actuellement dans le processus de paix libérien, et dont nous venons d'entendre une évaluation pertinente et vivante par la représentante des États-Unis, le Gouvernement allemand est d'avis que les parties du Conseil d'État restent attachées à une application du plan de paix d'Abuja dans les délais prévus. Nous appuyons donc la proposition du Secrétaire général de proroger le mandat de la MONUL pour une nouvelle période de quatre mois.

Toutefois, au cours de cette période, il faudra surveiller de très près la volonté politique des parties de réaliser des progrès tangibles et la réalisation effective de ces progrès. Si aucun progrès n'est rapidement constaté en ce qui concerne le maintien du cessez-le-feu, le désengagement des troupes et le désarmement, il nous sera difficile d'appuyer une nouvelle prorogation du mandat de la MONUL.

M. Qin Huasun (Chine) (*interprétation du chinois*) : Nous nous félicitons de la déclaration que le Ministre des affaires étrangères du Libéria vient de faire.

Cela fait déjà six ans que les combats se poursuivent au Libéria, de façon plus ou moins ininterrompue, depuis que la guerre civile a éclaté en 1989. Cette guerre dans l'Afrique australe a sérieusement endommagé l'économie libérienne, fait plus 100 000 victimes et réduit 700 000 personnes à la condition de réfugiés. Elle pose également une menace à la paix et à la stabilité dans les pays voisins et dans la région dans son ensemble.

Ces dernières années, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a fait des efforts considérables pour mettre fin aux combats au Libéria. Ces États ont envoyé des forces de maintien de la paix au Libéria, conformément au Chapitre VIII, en dépit de leurs propres difficultés économiques. Les chefs d'État et de gouvernement des pays concernés de la région se sont également réunis en de nombreuses occasions pour proposer leurs bons offices et leur médiation, afin de rechercher une solution appropriée à la question du Libéria. L'ONU a également déployé des efforts inlassables à cette fin.

L'aube de la paix s'est levée une fois au Libéria. Récemment, cependant, la situation au Libéria s'est à nouveau détériorée, comme le montrent les pertes subies par le Groupe de contrôle de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG), la détérioration de la situation humanitaire et les difficultés auxquelles on continue de se heurter dans la mise en oeuvre complète de l'Accord d'Abuja. Nous sommes profondément préoccupés et troublés par ces faits nouveaux.

La crise libérienne connaît maintenant une phase critique. La communauté internationale et les pays concernés font de leur mieux pour instaurer à nouveau le cessez-le-feu entre les différentes parties au Libéria. Les faits ont montré que ce n'est que lorsque les parties concernées renoncent véritablement à la guerre et poursuivent avec insistance des négociations pacifiques qu'il peut y avoir un élan de paix permettant de transformer les épées en socles de charrue. Par conséquent, nous prions instamment les parties libériennes de coopérer avec l'ONU et la CEDEAO, d'appliquer strictement l'Accord déjà réalisé et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et de prendre des mesures efficaces pour achever le plus tôt possible le désarmement et la démobilisation des combattants de façon à créer les conditions permettant d'aboutir finalement à la réconciliation nationale. La communauté internationale devrait également prendre des mesures concrètes pour appuyer les efforts de la CEDEAO et lui permettre de jouer pleinement son rôle dans ce processus.

L'Afrique, avec ses ressources abondantes et sa population industrieuse, est une force importante dans l'arène internationale. Les peuples africains, qui ont beaucoup souffert des conflits et de la guerre, travaillent maintenant d'arrache-pied pour créer un environnement pacifique, reconstruire leurs patries et développer leurs économies nationales. Le Gouvernement chinois a toujours pensé que la paix et le développement partout dans le monde ne pouvaient être réalisés sans la participation de l'Afrique. Une Afrique stable et en développement est un élément propice à la paix et à la prospérité mondiales. Par conséquent, nous espérons sincèrement que les peuples africains renforceront l'unité et la coopération, surmonteront les difficultés et, avec l'aide de la communauté internationale et grâce à leurs propres efforts, résoudront les diverses querelles le plus tôt possible, s'engageant ainsi sur la route menant à l'unité nationale et au développement économique. Nous croyons que, moyennant les efforts conjoints de la communauté internationale et des pays africains, une solution sera trouvée en fin de compte au conflit libérien. La Chine oeuvrera avec la communauté internationale à la réalisation de cet objectif.

M. Casardi (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a quelques mois à peine — le 10 novembre 1995 —, le Conseil de sécurité s'est réuni pour adopter une résolution reconnaissant la nouvelle situation qui s'était créée au Libéria à la suite de l'Accord de paix d'Abuja. La résolution soulignait les progrès tangibles que les parties avaient récemment faits sur la voie d'une solution pacifique du conflit, y compris le rétablissement d'un cessez-le-feu et un accord sur un calendrier de mise en oeuvre du processus de paix, du cessez-le-feu aux élections.

Comme nous le savons, le dernier rapport du Secrétaire général nous offre un tableau très sombre et très inquiétant du processus de paix. Je dois admettre que l'on peut être découragé par son contenu : il y a eu récemment des violations importantes du cessez-le-feu qui ont coûté la vie à de nombreux soldats africains du Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG). Ces faits nouveaux, à leur tour, ont empêché le déploiement complet tant de l'ECOMOG que de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) et ont par conséquent retardé de manière importante le processus vital de désarmement et de démobilisation dans son ensemble. Nous aimerions saisir cette occasion pour exprimer nos profondes condoléances aux familles des soldats qui ont perdu la vie ainsi qu'à leurs gouvernements.

Malgré ces graves revers et les retards intervenus dans l'application de l'Accord d'Abuja d'août 1995, nous parta-

geons l'avis du Secrétaire général selon lequel l'ONU et la communauté internationale doivent rester attachées au processus de paix libérien. En dépit de toutes les circonstances négatives, il y a encore dans le pays une volonté suffisante d'arriver à la paix.

À ce stade particulier, la coopération totale du Gouvernement national de transition et du Conseil d'État avec l'ECOMOG et la MONUL revêt une importance capitale. Ensemble, ils peuvent veiller à ce que les factions libériennes s'acquittent de leurs obligations et permettre le début d'un véritable désengagement des forces, qui, à son tour, permettra au processus de désarmement et de démobilisation de commencer.

Il y a quelques mois, une conférence de donateurs s'est tenue à New York. Nous comprenons que la disponibilité des ressources financières nécessaires au processus de paix a atteint un stade critique. Comme le Secrétaire général l'indique à juste titre, cependant, cet appui dépendra également de l'établissement dans tout le pays d'un climat de sécurité.

La communauté internationale des donateurs est néanmoins fermement décidée à aider le peuple libérien dans le domaine vital de l'assistance humanitaire. L'Union européenne, tant directement que par le biais de l'aide bilatérale de certains de ses États membres, est parmi les plus grands fournisseurs d'assistance au pays.

Nous sommes convaincus que des progrès constants dans le processus de paix amélioreront beaucoup la capacité de la communauté des donateurs de s'engager dans la recherche de la paix et de la stabilité au Libéria, objectif qui ne peut être atteint que si les parties libériennes montrent qu'elles sont réellement attachées à cet objectif. Nous sommes prêts à vérifier dans les mois à venir s'il peut être atteint.

M. Nkgowe (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : Le quinzième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (S/1996/47) nous donne l'occasion d'examiner ce rapport en séance officielle du Conseil de sécurité. C'est une réponse positive aux souhaits des États Membres d'assurer la transparence des travaux et du processus de prise de décisions des Nations Unies. Il importe particulièrement à ma délégation que ce soit la situation au Libéria, un des plus anciens conflits en Afrique, qui soit débattue au titre de cet arrangement. Nous espérons que la réunion d'aujourd'hui amènera la communauté internationale à focaliser son attention sur la tragédie libérienne et la nécessité d'y trouver une solution d'urgence.

Les efforts du Président du Conseil d'État, M. Wilton Sankawulo, et du Vice-Président du Conseil pour expliquer le processus de paix aux combattants afin de les préparer au désarmement et à la démobilisation sont louables. À n'en pas douter, le processus de paix ne résistera et ne sera durable que si ceux qui ont le contrôle effectif des instruments de guerre comprennent la nécessité du désarmement et de la démobilisation. Tous les membres du Gouvernement national de transition du Libéria devraient faire des efforts concertés pour contribuer à cette noble tâche en s'assurant que ceux qui leur sont loyaux entendent le même message. L'acheminement d'une assistance aux ex-combattants doit être amélioré et leur réinsertion dans la vie civile doit leur paraître attrayante. Les dirigeants et les partis politiques libériens doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour créer un climat propice à la fourniture d'une telle assistance. La communauté internationale a besoin d'être assurée que cette assistance sera utilisée pour les fins auxquelles elle était destinée. La mise en place de conditions de sécurité et de stabilité dans le pays est essentielle pour susciter la confiance à cet égard.

Le rapport (S/1995/1042) du Secrétaire général, en date du 18 décembre 1995, informait le Conseil que le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) avait décidé de déployer des troupes dans les zones les plus critiques du Libéria, afin de maintenir l'élan du processus de paix. Il s'agit là d'une tâche louable de l'ECOMOG, étant donné les risques que suppose une telle entreprise. Les événements tragiques du 28 décembre 1995, aussi regrettables qu'ils soient, ont fait ressortir les difficultés et les réalités auxquelles l'ECOMOG est confronté. Nous condamnons l'attaque absurde contre l'ECOMOG et nous déplorons les pertes de vies humaines. Le Conseil de sécurité devrait inviter toutes les factions à respecter le cessez-le-feu et à canaliser leurs énergies vers le rétablissement de la paix et de la stabilité au Libéria. Il est vrai que l'ECOMOG a pris des risques

> «en déployant ses troupes alors qu'il ne disposait ni des effectifs ni des ressources nécessaires pour s'acquitter efficacement de son mandat.» (S/1996/47, par. 5)

Mais n'est-il pas vrai également que la situation aurait pu se dégrader davantage si l'ECOMOG n'avait rien fait?

Au paragraphe 17, le rapport du Secrétaire général parle de la tournure très préoccupante que prend l'applica-

tion de l'Accord de paix d'Abuja. Le rapport indique non seulement que l'application de l'accord est en retard sur le programme mais que l'ensemble du processus de paix risque fort de dérailler complètement. La communauté internationale ne devrait pas permettre que cette situation s'installe de manière irréversible. Elle connaît la solution à cette dangereuse évolution des choses : l'ECOMOG a besoin de toute urgence d'un appui financier et logistique. Beaucoup de choses ont déjà été dites sur le manque de ressources financières et logistiques de l'ECOMOG. Il est donc fort regrettable que cinq mois après la signature de l'Accord d'Abuja, l'ECOMOG n'ait pas encore reçu les ressources nécessaires.

Il est temps que la communauté internationale soit à la hauteur de ses responsabilités dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité. Elle doit montrer sa détermination de rechercher des solutions à toutes les situations de conflit dans le monde dans la même mesure et en se fondant sur le fait qu'une paix rétablie quelque part est une paix maintenue partout. Sinon, l'humanité et le destin commun des êtres humains seront remis en cause. En d'autres termes, les situations de conflit en Afrique doivent être examinées avec autant d'attention que les situations de conflit partout ailleurs, et le Libéria est un test en la matière. En outre, les relations entre les Nations Unies et les arrangements régionaux et sous-régionaux dans le cadre des opérations de maintien de la paix doivent être réexaminés afin que les Nations Unies puissent contribuer aux missions de maintien de la paix des organisations régionales.

La communauté internationale ne doit pas perdre de vue le rôle crucial que la tenue d'élections législatives et présidentielles peut jouer dans l'établissement d'un gouvernement légitime et représentatif capable de contribuer au maintien de la paix et de la stabilité dans le pays. À cet égard, nous nous félicitons des intentions du Secrétaire général, au paragraphe 10 de son rapport, d'envoyer une mission technique au Libéria qui tiendra des consultations avec le Gouvernement national de transition, l'Organisation de l'unité africaine et la CEDEAO sur des questions liées au processus électoral. Nous attendons avec intérêt son rapport et ses recommandations.

Il est largement reconnu que c'est au peuple qui est engagé dans une situation de conflit donnée, qu'incombe la responsabilité ultime du rétablissement de la paix et de la réconciliation nationale. Le Conseil de sécurité ne peut néanmoins ignorer les tentatives faites par quelques éléments armés pour fouler aux pieds la volonté de la majorité. Il est important que la communauté internationale aide le peuple libérien par tous les moyens possibles à se libérer des griffes de ces quelques éléments armés, sans le blâmer ni l'abandonner dans sa captivité.

Le Botswana appuie la recommandation du Secrétaire général de proroger le mandat de la MONUL pour une période de quatre mois, jusqu'au 31 mai. Nous espérons qu'au cours de cette période, des progrès importants seront réalisés dans la mise en oeuvre du processus de paix et que les élections se tiendront comme prévu. Nous espérons également que la communauté internationale se montrera généreuse dans son assistance à l'ECOMOG qui assume la plus grande responsabilité dans l'application de l'Accord d'Abuja.

M. Awaad (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, la délégation égyptienne voudrait d'emblée vous remercier d'avoir convoqué cette réunion qui crée un excellent précédent et qui contribuera sans aucun doute à une plus grande transparence dans les travaux du Conseil de sécurité.

La délégation égyptienne se félicite également de la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères du Libéria et de la déclaration qu'il a prononcée.

Nous voudrions exprimer toute notre reconnaissance au Secrétaire général pour les efforts qu'il a réalisés ainsi que pour son quinzième rapport intérimaire sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL). Nous avons étudié attentivement le rapport et nous voudrions exprimer toute notre préoccupation face au retard dans l'application des dispositions de l'Accord d'Abuja, signé en août dernier. Cela compromet la possibilité de tenir des élections présidentielles et législatives le 20 août 1996, comme cela avait été convenu.

Nous déplorons également les dernières attaques contre l'ECOMOG dans la région de Tubmanburg. Nous exprimons toutes nos condoléances aux familles des victimes — celles qui ont été tuées dans l'accomplissement de leurs tâches de maintien de la paix sur le territoire libérien.

Le processus de paix au Libéria se trouve à un tournant décisif. Il réclame l'appui sans réserve de toutes les parties au Libéria afin de surmonter les derniers revers dans l'application des dispositions de l'Accord de paix selon le calendrier fixé.

La mesure sans doute la plus importante est de permettre à environ 60 000 soldats de différentes factions qui seront démobilisés, de se réintégrer dans la vie civile et de leur trouver des débouchés appropriés. De notre point de

vue, il est nécessaire que la communauté internationale accorde une importance toute particulière aux projets de redressement et de reconstruction de l'infrastructure nationale afin de fournir de nouveaux débouchés. Cela, à son tour, exige de créer un climat stable et sûr, grâce au désarmement complet des factions et en exerçant des pressions sur toutes les parties pour qu'elles respectent le calendrier qui doit être fixé afin d'engager les troupes dans le désarmement.

La guerre civile au Libéria, depuis qu'elle a éclaté en 1989, a causé de grandes souffrances humaines, faisant 150 000 victimes et entraînant le déplacement de plus de la moitié de la population du pays. La communauté internationale assume une grande responsabilité morale et humanitaire afin de mettre un terme aux souffrances qu'endure le peuple libérien, en accordant toute l'assistance possible au Conseil d'État et au nouveau Gouvernement dès que les élections auront eu lieu.

Il est bon de mentionner qu'accorder une protection et une sécurité à la MONUL, ainsi qu'à toutes les organisations internationales de secours est une responsabilité importante afin que toutes les factions libériennes soient démobilisées.

L'expérience de la CEDEAO au Libéria est un bon exemple de ce que peuvent réaliser les organisations régionales et non régionales pour limiter et résoudre les conflits. Cette expérience a prouvé combien il était important que l'Organisation des Nations Unies, qui représente la «mère» des organisations, accorde un appui à ces organisations, qui dans la plupart des cas manquent de ressources techniques et financières, ainsi que d'équipements, pour que les efforts au niveau régional soient couronnés de succès.

Aussi les Nations Unies ont-elles la responsabilité directe de faire de l'entreprise de l'ECOMOG au Libéria un succès et de tirer les leçons de cette expérience pour l'avenir.

La délégation de l'Égypte tient à confirmer qu'il importe que tous les pays, et plus particulièrement les voisins du Libéria, respectent l'embargo sur les armes imposé par la résolution 788 (1992) du Conseil de sécurité et coopèrent pleinement avec le Comité créé pour surveiller la mise en oeuvre de la résolution. La prolifération d'armes dans le pays est aujourd'hui la principale menace à la stabilité du Libéria et à la stabilité des pays de l'ensemble de la région. Ce dont le Libéria a besoin aujourd'hui, ce n'est pas de davantage d'armes, mais d'une aide humanitaire, technique et financière afin que le pays connaisse à nouveau une vie normale. Nous nous félicitons des efforts faits par le Secrétariat, en coordination avec le Programme des Nations Unies pour le développement, afin d'aider le Libéria à préparer les élections qui doivent avoir lieu en août prochain, conformément à l'Accord d'Abuja. Nous appuyons ces efforts.

La délégation égyptienne appuie la proposition du Secrétaire général tendant à proroger jusqu'au 31 mai 1996 le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL). Nous espérons que le rapport intérimaire que le Secrétaire général doit présenter à la fin du mois de mars 1996 fera état d'une évolution positive, confirmant ainsi que les factions libériennes ont pris d'importantes mesures positives pour mettre en oeuvre l'Accord d'Abuja.

M. Dejammet (France) : La délégation française a étudié avec attention le quinzième rapport que le Secrétaire général nous a remis sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL). Ce document, dont nous souhaitons remercier notre Secrétaire général, appelle de notre part les réflexions suivantes.

Le Conseil de sécurité se souviendra que le Libéria a traversé une période très difficile en 1995, qui nous avait conduit à envisager le retrait complet des Nations Unies de ce pays. Les efforts déployés par les pays de la région, en particulier par le chef de l'État du Ghana, M. Rawlings, et par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Nyakyi, ont permis d'amener les factions à signer un nouvel Accord de paix à Abuja le 19 août 1995. Cet accord, qui s'est traduit par l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu et de la constitution effective du Conseil d'État, comprenait un calendrier serré, qui devait conduire les Libériens aux urnes un an après sa signature.

Dès le départ, il est apparu que ce calendrier serait difficile à tenir, selon le Secrétaire général lui-même. La délégation française souhaite bien évidemment que le processus de paix soit mené à son terme le plus rapidement possible. Nous ne sommes cependant pas très surpris des retards qui ont été pris récemment. Le processus de désarmement et de démobilisation constitue le coeur de l'ensemble des accords de paix. La méfiance qui subsiste entre les factions après cinq ans de guerre civile explique, comme ce fut le cas également en Namibie, au Mozambique ou encore en El Salvador, que ces tâches rencontrent des difficultés. Nous notons cependant que des progrès ont été réalisés. Les sites de regroupement sont en cours d'identification, et les Nations Unies comme le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) sont assurés pour l'instant de la pleine coopération du Conseil d'État qui a été définitivement installé, je le répète, il y a quelques mois seulement.

Des délais techniques dans la mise en oeuvre du processus de paix sont donc compréhensibles. En revanche, la mauvaise volonté de certaines factions de respecter les accords auxquels elles ont souscrit est sans excuse. Nous avons relevé, comme d'autres délégations, que l'aile du Mouvement uni de libération du Libéria pour la démocratie (ULIMO), dirigée par M. Johnson, s'était rendue responsable de très nombreuses actions armées dirigées contre les soldats de la force africaine. Nous déplorons tout particulièrement le très grave incident survenu le 28 décembre dernier à Tubmanburg, qui a coûté la vie à au moins 16 hommes de l'ECOMOG, à la mémoire desquels nous rendons hommage. La délégation française souhaite rappeler à ce sujet que l'engagement des Nations Unies au Libéria, où près de 11 accords de paix ont déjà été signés, est conditionné par la bonne volonté des factions de mettre un terme à la guerre et de restaurer la démocratie dans ce pays. Nous ne pouvons donc accepter les exactions commises par les chefs de guerre qui craignent que le retour à la paix ne les prive du butin qu'ils se sont arrogé au détriment des populations civiles. Nous trouvons également inadmissible que des entraves soient encore mises aux convois humanitaires qui, auparavant, sillonnaient librement le pays pour porter assistance aux populations coupées du monde extérieur depuis près de trois ans.

La délégation française est prête à souscrire aux recommandations du Secrétaire général concernant l'extension du mandat de la MONUL pour une durée supplémentaire de quatre mois. Elle n'entend pas cependant laisser pendant 120 jours les factions libres d'appliquer ou non les accords signés à Abuja. Nous souhaitons donc que le projet de résolution que le Conseil de sécurité devra adopter prochainement sur la MONUL comprenne une clause permettant au Conseil d'examiner à nouveau la situation au Libéria d'ici à 60 jours, en particulier pour ce qui concerne la mise en oeuvre par les factions des engagements pris dans les domaines du désarmement et de la démobilisation. Le Conseil pourra ainsi réviser son analyse de la situation si les événements l'y obligent.

Pour terminer, le Gouvernement français voudrait réaffirmer que la France continuera d'apporter une aide au Libéria afin que ce pays puisse connaître un retour rapide sur la voie du progrès et de la démocratie. Le Secrétaire d'État français aux affaires humanitaires s'est rendu le mois dernier au Libéria pour évaluer l'assistance que nous pouvions apporter pour conforter le processus de paix. La délégation française avait elle-même annoncé lors de la Conférence sur l'assistance au Libéria qu'un effort important serait fait par la France prochainement. Le Gouvernement français a en effet décidé d'apporter une aide d'environ 15 millions de francs au Libéria; 6 millions seront consacrés aux opérations humanitaires et 4 millions seront utilisés pour favoriser la réinsertion de populations dans la région de Maryland. La France apportera également une aide de 1,5 million de francs à la Guinée, qui entretient un bataillon au sein de l'ECOMOG. Enfin, un versement de 3,5 millions de francs au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le maintien de la paix au Libéria sera effectué très prochainement.

La France espère que les Libériens, qui se sont engagés à restaurer la paix dans leur pays, continueront à l'avenir de faire tous leurs efforts pour inciter la communauté internationale à continuer à les aider. L'aide n'est jamais acquise indéfiniment. Il faut donc aussi que les Libériens de bonne volonté saisissent la chance qui leur est offerte de clore une des pages les plus sombres, malheureusement, de leur histoire nationale.

M. Martínez Blanco (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation voudrait remercier le Secrétaire général de nous avoir présenté son quinzième rapport sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL), qui contient ses observations sur le processus de paix dans ce pays et ses recommandations quant à une éventuelle prorogation du mandat de la MONUL.

Nous tenons aussi à souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères du Libéria, qui participe aujourd'hui aux travaux du Conseil de sécurité.

En septembre dernier, ma délégation, à l'instar des autres membres du Conseil, s'était félicitée qu'après la conclusion de l'Accord d'Abuja les chefs des trois factions libériennes avaient pris leurs fonctions dans le Gouvernement de transition. Nous nous étions réjouis alors de voir que le cessez-le-feu avait été rétabli et que le processus de séparation des forces avait commencé.

Nous avons également cru à ce moment-là que la mise en place du Gouvernement de transition — le Conseil d'État — en tant qu'élément d'un nouvel accord destiné à mettre fin à la guerre civile — qui durait depuis six ans et qui avait entraîné la mort de dizaines de milliers de personnes et déplacé quantité de gens à l'intérieur du pays en plus de créer des flux de réfugiés vers les pays voisins — constituait une évolution encourageante qui avait dissipé nos préoccupations quant au manque de détermination des factions libériennes à respecter leurs engagements.

Mais les récents événements au Libéria — les incidents armés survenus dans la ville de Tubmanburg contre

des forces du Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG), les combats dans la zone de Kle, les pillages dans la ville de Robertsport et d'autres régions du pays par des forces du Mouvement uni de libération du Libéria pour la démocratie (ULIMO) nous font douter de la volonté politique des parties à respecter les engagements énoncés dans l'Accord d'Abuja.

Ces faits nouveaux, comme le souligne avec justesse le Secrétaire général dans son rapport, menacent le processus de paix au Libéria. Il est certain que la création du Conseil d'État a marqué un nouveau progrès dans les efforts visant à mettre fin à la guerre. Mais de nombreuses divergences anciennes entre les parties — dont les difficiles éléments du désarmement et de la démobilisation — n'ont pas été réglées.

Même si le Front national patriotique du Libéria (NPFL) et le Mouvement uni de libération du Libéria pour la démocratie sont contrôlés par leurs dirigeants, il reste des sous-factions qui pourraient reprendre la lutte; de plus, de nouvelles factions peuvent apparaître sur la scène et demander que l'Accord soit révisé ou qu'ils participent au processus.

Même si le désarmement et le retour de la paix dans le pays se réalisent, les élections législatives et présidentielles prévues pour le mois d'août de cette année constituent un sérieux défi. Le danger subsiste qu'une faction n'étant pas satisfaite des préparatifs, du processus ou des résultats des élections décide de reprendre les armes. Nous pensons que même avec un gouvernement démocratiquement élu en place, le Libéria continuera de faire face à d'énormes obstacles, vu que son infrastructure est considérablement endommagée, que des dizaines de milliers de personnes sont mortes durant le conflit et que des centaines de milliers d'autres ont quitté le pays.

Toutefois, ma délégation considère que la mise en oeuvre réussie de l'Accord d'Abuja est essentielle pour l'avenir du Libéria. C'est peut-être la dernière chance qu'a le pays d'aboutir à une paix durable. La reprise de la lutte ne ferait que susciter la condamnation de la communauté internationale, qui pourrait limiter ou suspendre son soutien au processus de paix. Il est donc important pour les chefs de faction de montrer qu'ils sont pleinement déterminés à soutenir le processus. Comme l'a indiqué le Secrétaire général, les factions ne peuvent espérer voir la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la communauté internationale soutenir indéfiniment le processus de paix au Libéria, en l'absence d'une volonté politique claire de leur part de respecter les engagements qu'ils ont pris.

Une nouvelle fois, et en référence à l'incident armé du 28 décembre 1995 dans la ville de Tubmanburg, nous pensons que la situation concernant l'ECOMOG et la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) ne nécessite pas d'autres éclaircissements. L'ECOMOG et la MONUL ont travaillé ensemble pour faciliter la mise en oeuvre des aspects militaires de l'Accord de Cotonou et oeuvrent actuellement à la mise en oeuvre de l'Accord d'Abuja et à la réalisation des aspects les plus importants du désarmement et de la démobilisation. En d'autres termes, ils contribuent au processus de paix au Libéria. L'incident de décembre, dû à la méfiance entre les deux ailes de l'ULIMO, est injustifiable et, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, représente un sérieux revers pour le processus de paix; il retarde aussi le déploiement des forces de l'ECOMOG et de la MONUL, qui manquent encore de garanties de sécurité pour leur personnel.

Nous pensons que pour améliorer la situation sécuritaire au Libéria, les factions doivent respecter le cessez-le-feu, faire des progrès tangibles dans la séparation des forces, se retirer des points de contrôle, permettre aux donateurs d'aide humanitaire de travailler sans entrave, coopérer avec l'ECOMOG et la MONUL en ce qui concerne le désarmement et la démobilisation et permettre à la MONUL de jouir d'une totale liberté de mouvement à travers tout le Libéria, conformément à son mandat et à son statut tel qu'approuvé par le Gouvernement de transition. Nous espérons que les parties libériennes feront preuve d'une telle volonté de respecter leurs engagements.

Ma délégation considère que la stabilisation interne et les progrès dans la mise en oeuvre de l'Accord d'Abuja sont les aspects les plus importants du processus de paix au Libéria. Cela dit, nous appuierons la recommandation du Secrétaire général en faveur d'une prorogation, par le Conseil, du mandat de la MONUL pour quatre mois supplémentaires.

Je voudrais terminer en remerciant les Gouvernements du Ghana et du Nigéria de leur importante coopération au processus de paix, grâce à leur participation à l'ECOMOG.

M. Park (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation apprécie l'initiative du Président du Conseil de sécurité durant ce mois, Sir John Weston, de convoquer ce débat d'orientation, et elle pense que ce débat et la tenue de futurs débats du même genre lors de séances

officielles du Conseil contribueront à accroître la transparence des travaux du Conseil et sa démocratisation.

Nous estimons que la question dont le Conseil est saisi justifie clairement ce type de débat ouvert. Vu la phase critique de la situation au Libéria, l'attention continue de la communauté internationale est plus que jamais nécessaire. À cet égard, ma délégation rend hommage à l'initiative et aux efforts de l'Ambassadeur Albright, qui a entrepris une importante mission dans des régions sensibles d'Afrique, dont le Libéria. Ses observations et réflexions lucides devraient contribuer utilement à nos débats.

Ma délégation souhaite également remercier le Secrétaire général pour la présentation de son quinzième rapport sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL). Nous exprimons en particulier notre reconnaissance au Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Président Jerry Rawlings du Ghana, et au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Anthony Nyakyi, pour les efforts qu'ils déploient inlassablement en vue de faciliter le processus de paix au Libéria.

L'opération de maintien de la paix au Libéria est unique en ce sens que, pour la première fois en Afrique, une organisation sous-régionale, la CEDEAO, joue un rôle essentiel, alors que l'ONU soutient et supervise les activités du Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG).

À certains égards, l'opération au Libéria, à l'instar de la collaboration continue entre l'ONU et la Communauté d'États indépendants en Géorgie, peut être considérée comme un test de la capacité des pays d'une région donnée et des organisations régionales à résoudre leurs problèmes. Le succès de la participation de l'ECOMOG, en étroite coordination avec la MONUL, sera un exemple qui pourrait être suivi ailleurs. À cet égard, l'ECOMOG et la MONUL méritent les encouragements et le soutien de la communauté internationale.

Le processus de paix, entamé avec la signature de l'Accord d'Abuja le 19 août 1995, se trouve à présent à un tournant décisif. Depuis la fin du mois de décembre, de sérieuses violations du cessez-le-feu ont été commises par diverses factions libériennes. Les conséquences de ce regain d'hostilités ont été la mort de nombreux soldats de l'ECOMOG et de civils innocents. Ma délégation déplore vivement ces pertes de vies humaines et présente ses sincères condoléances aux pays fournissant des contingents et aux familles des personnes décédées ou blessées.

Nous sommes également très préoccupés par le nouveau revers subi par le processus de désarmement à la suite de l'incident de Tubmanburg, cause du retrait forcé de la région des forces de maintien de la paix. On ne doit cependant pas accepter que cet incident fasse dérailler le processus de paix envisagé dans l'Accord d'Abuja. À cet égard, je me réjouis du ferme engagement à l'Accord d'Abuja réitéré par le Ministre des affaires étrangères du Libéria dans sa déclaration, ce matin.

Nous prions instamment toutes les factions, et particulièrement l'ULIMO-J, de respecter leurs engagements envers le processus de paix et de ne pas se lancer dans des activités qui pourraient le mettre en péril.

La question du désarmement et de la démobilisation est au coeur de la situation difficile où se trouve le Libéria. Nous soulignons l'importance du rôle des dirigeants des factions, qui doivent garantir la coopération de leurs soldats avec l'ECOMOG et la MONUL dans le processus de désarmement et de démobilisation. Sans le désarmement et la démobilisation complets d'environ 60 OOO combattants, la paix ne pourra régner dans la société libérienne dévastée par la guerre.

Ma délégation est également d'avis que la coopération du Gouvernement national de transition du Libéria est essentielle au succès du processus de paix au Libéria. Dans ce contexte, les opérations de maintien de la paix et l'aide humanitaire au Libéria doivent bénéficier d'une coopération et d'une coordination totales avec le GNLT. Nous soulignons la responsabilité du Gouvernement de transition de garantir une totale liberté de mouvement de ces personnels dans l'accomplissement de leur mission.

En dépit des événements malheureux auxquels je viens de faire allusion, des faits nouveaux positifs se sont produits au cours des derniers mois, qui ne doivent pas être passés sous silence.

Ma délégation se réjouit de l'intention du Secrétaire général de nommer un fonctionnaire de rang supérieur chargé des questions électorales et note avec satisfaction que le Bureau de coordination des Nations Unies pour les questions humanitaires est désormais pleinement opérationnel et qu'il s'acquitte de ses responsabilités de coordination de l'aide humanitaire aussi bien que la réinsertion des soldats démobilisés.

Nous nous réjouissons également que le Gouvernement de transition et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés aient conclu un accord établissant le cadre

dans lequel se dérouleront le rapatriement et la réinsertion des réfugiés, et nous espérons que le retour volontaire des réfugiés qui se déroule actuellement dans le Nord du Libéria constitue une tendance qui ira en s'accentuant.

Faisant écho à l'idée du Secrétaire général, exposée dans l'«Agenda pour le développement», selon laquelle le développement est un préalable à la paix, nous nous réjouissons du projet de réunion consultative, en mars 1996, entre le Gouvernement national de transition et ses partenaires internationaux, en vue d'étudier le processus de redressement et de reconstruction du Libéria.

Ainsi qu'il est mentionné dans le rapport, les récents événements au Libéria ont provoqué de graves inquiétudes et ont retardé de façon regrettable l'application de l'Accord d'Abuja pendant plus de deux mois. Je pense que le moment est vraiment venu pour toutes les factions libériennes de renouveler leur engagement au processus de paix en respectant le calendrier établi, qui doit conduire à la tenue d'élections dans sept mois à compter d'aujourd'hui. C'est essentiellement aux Libériens qu'il appartient de décider si leur pays peut devenir une terre de liberté, de paix et de prospérité, ainsi que l'envisageaient leurs ancêtres.

Notre délégation se souvient avec tristesse d'un article publié récemment dans le *New York Times*, citant les propos tenus par le général Charles Taylor, l'un des chefs de faction, au cours d'une conversation qu'il aurait eue avec l'Ambassadeur Albright à Monrovia la semaine dernière, à propos de la guerre civile dans laquelle est plongé le Libéria depuis sept ans :

> «Je l'ai commencée et maintenant je ne sais pas comment l'arrêter.»

La réponse à cette question fondamentale est très simple. Toutes les factions intéressées doivent respecter et appliquer les engagements auxquels ils ont librement souscrit l'été dernier à Abuja.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la République de Corée des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Wibisono (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : C'est un grand plaisir pour ma délégation de s'associer aux orateurs précédents pour exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général pour son quinzième rapport sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) du 23 janvier 1996.

Ma délégation souhaite la bienvenue au Ministre des affaires étrangères du Libéria et le remercie de sa déclaration perspicace. Nous souhaitons également exprimer notre gratitude au Représentant spécial, M. Anthony Nyakyi, et aux dirigeants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ainsi qu'au Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) pour leurs efforts incessants aux fins de l'application de l'Accord d'Abuja. De même, nous félicitons le personnel de la MONUL pour les efforts qu'il déploie en vue de rétablir la paix, la sécurité et la stabilité au Libéria.

La signature de l'Accord d'Abuja en août 1995 avait laissé espérer au peuple du Libéria et à la communauté internationale que les six années de guerre civile, aux conséquences catastrophiques aux plans humain et économique, touchaient à leur fin. De plus, nous avions été encouragés par l'action du Conseil de sécurité qui avait adopté, en novembre 1995, la résolution 1020 (1995) qui, nous en étions certains, fournirait la base d'un soutien international renouvelé au processus de paix.

Malheureusement, l'optimisme naissant de ma délégation a été tempéré par le récent rapport du Secrétaire général, qui, dans l'ensemble, dépeint une situation politique, militaire et humanitaire qui ne cesse de s'aggraver. Nous déplorons profondément le conflit tragique qui a éclaté à Tubmanburg, résultant de soupçons fortement enracinés entre certaines factions, ainsi que les pertes humaines subies par le personnel de l'ECOMOG et la population civile à la suite de ce conflit. Je voudrais à cette occasion, au nom de la délégation indonésienne, exprimer mes plus sincères condoléances aux familles des soldats de l'ECOMOG qui sont morts dans l'exercice de leur mission de maintien de la paix ainsi qu'aux familles des victimes civiles innocentes. Les conséquences profondément néfastes de cet incident sur le processus de paix ne peuvent être sous-estimées. Nous notons également avec inquiétude que des violations sérieuses du cessez-le-feu et des escarmouches se sont produites dans d'autres régions.

Ces événements ont non seulement entraîné des délais supplémentaires dans l'application de l'Accord d'Abuja, mais ils représentent, selon nous, une claire indication de la nécessité d'encourager davantage les mesures propres à accroître la confiance entre les factions. Dans ce contexte, nous demandons aux dirigeants libériens de faire réellement preuve de la volonté politique nécessaire pour remettre le processus de paix sur les rails et de renoncer à la logique de guerre pour régler leurs différends. Ma délégation souhaite donc réaffirmer qu'on ne peut attendre de la communauté

internationale qu'elle soutienne indéfiniment le processus de paix au Libéria en l'absence d'une détermination claire des factions à respecter et à appliquer les engagements auxquels elles ont elles-mêmes souscrit.

Ma délégation pense qu'une paix sûre restera insaisissable sans l'application du plan détaillé de désarmement et de démobilisation élaboré par la MONUL et l'ECOMOG en consultation avec le Gouvernement national de transition du Libéria, les factions et la communauté humanitaire. Nous sommes néanmoins tout à fait conscients de l'interdépendance des divers aspects en jeu, comme l'évoque le Secrétaire général au paragraphe 43 de son rapport, à savoir que le succès du processus de démobilisation dépendra de la possibilité offerte aux anciens combattants de réintégrer la société civile, tandis que le succès du processus de réintégration exige une économie revitalisée, qui ne peut être réalisée que dans un environnement sûr et garanti.

Un tel environnement ne pourra être créé que par un processus de désarmement réussi. À cette fin, il est impératif que la communauté internationale accroisse ses efforts, sans retard, et fournisse les ressources nécessaires afin d'éviter l'élargissement potentiel de ce conflit. Nous soulignons la nécessité, pour le Conseil, de recourir principalement à la diplomatie préventive et au maintien de la paix en tant que mesures visant à empêcher que d'autres conflits tels que celui de Tubmanburg n'éclatent à nouveau.

Nous sommes encouragés par le fait que le Bureau de coordination des Nations Unies pour les questions humanitaires est désormais pleinement opérationnel, a commencé à fournir une aide humanitaire et conçoit des programmes et des activités qui conduiront à la réinsertion des soldats démobilisés. Nous estimons donc qu'il est indispensable que des efforts soient entrepris, de manière concrète, pour s'attaquer de façon adéquate aux carences économiques qui constituent si souvent le catalyseur du recours à la violence.

C'est dans ce contexte que nous voudrions nous faire l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général au Gouvernement national de transition pour qu'il apporte son plein appui à cette entreprise cruciale et fasse en sorte que les factions libériennes y participent.

Si l'expérience récente au Libéria a fourni de multiples occasions d'être déçus, nous pouvons néanmoins entrevoir la possibilité de voir poindre une lueur d'espoir à l'horizon. Notre sentiment d'encouragement provient de plusieurs éléments.

Premièrement, nous notons les mesures prises récemment par le Secrétaire général en vue de préparer les élections législatives et présidentielles qui doivent avoir lieu avant la fin du mois d'août 1996, comme le prévoit l'Accord d'Abuja.

Deuxièmement, nous observons que, le 3 janvier 1996, le Gouvernement national de transition et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ont conclu un accord établissant le cadre dans lequel se dérouleront le rapatriement et la réinsertion des réfugiés.

Troisièmement, la MONUL continue de travailler avec le Gouvernement national de transition du Libéria, les institutions des Nations Unies et les organisations non gouvernementales locales et internationales pour faciliter l'appui au système judiciaire libérien et aux groupes oeuvrant dans le domaine des droits de l'homme.

Quatrièmement, la communauté internationale entreprend un effort concerté pour s'attaquer aux problèmes de reconstruction et de relèvement.

Tels sont à notre avis les éléments d'un cadre approprié susceptible de faire progresser le processus de paix.

C'est dans ce contexte, et après un examen et une analyse approfondis, que ma délégation souscrit pleinement à la recommandation du Secrétaire général de proroger le mandat de la MONUL pour une période de quatre mois, jusqu'au 31 mai 1996.

Comme je l'ai expliqué, à l'instar des autres membres du Conseil, nous sommes déçus et frustrés par les violations continuelles de l'accord de cessez-le-feu et par la lenteur des progrès réalisés dans l'application de l'Accord d'Abuja. Ces sérieuses considérations ne devraient pas, toutefois, éclipser les progrès qui ont déjà été faits. En outre, un retrait à ce stade enverrait un signal erroné aux parties en ce qui concerne la détermination de la communauté internationale à cet égard, et saperait certainement la confiance placée dans l'ECOMOG. Étant donné les possibilités considérables qui existent de faire avancer le processus de paix, nous estimons que ce n'est pas le moment de créer un précédent fâcheux en retirant notre appui au moment où il est le plus nécessaire.

M. Wlosowicz (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Secrétaire général du rapport sur la situation au Libéria qui figure dans le document S/1996/147.

Je voudrais également vous remercier, Monsieur le Président, au nom de ma délégation, d'avoir convoqué cette réunion d'orientation sur le Libéria, qui fournit l'occasion utile d'échanger des points de vue sur le sujet et de recueillir de nouvelles informations. Nous sommes heureux de la présence parmi nous de S. E. le Ministre des affaires étrangères du Libéria, et nous nous félicitons de sa volonté de faire aboutir rapidement le processus de paix dans son pays. Nous sommes également reconnaissants à l'Ambassadeur Albright de ses réflexions sur sa visite au Libéria et sur les derniers événements intervenus dans la zone de conflit.

C'est avec grand intérêt que nous nous sommes familiarisés avec le rapport dont nous sommes saisis, d'autant plus qu'il porte sur la période au cours de laquelle la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) remplissait son mandat modifié conformément à la résolution 1020 (1995) du Conseil de sécurité du 10 novembre 1995.

Cette résolution sert également de référence valable dans notre débat d'aujourd'hui puisque, dans son préambule, le Conseil de sécurité note certaines tendances positives dans l'évolution de la situation, tels que les progrès réalisés sur la voie d'un règlement pacifique du conflit au Libéria et la volonté des parties intéressées de rétablir la paix et la stabilité dans le pays.

Malheureusement, le quinzième rapport du Secrétaire général sur la MONUL n'indique pas que ces processus ont été durables. Notre délégation reste particulièrement préoccupée par les ruptures de l'accord de cessez-le-feu : l'incident de Tubmanburg, à la suite duquel 16 membres du Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) ont perdu la vie, est une violation extrêmement grave de l'Accord d'Abuja du 19 août 1995. Il est regrettable qu'il ait été suivi par d'autres violations du cessez-le-feu et par de nouvelles attaques contre les centres et le personnel de l'ECOMOG.

Il est évident que l'incident de Tubmanburg a contribué à l'escalade des tensions dans l'ensemble du pays : il a sapé la confiance entre les groupes politiques et les groupes armés, et, en accentuant la menace militaire, a entraîné un retard important dans les plans de déploiement de l'ECOMOG et de la MONUL. Il a également eu des effets néfastes sur la situation humanitaire de la population. À la suite de cet incident, la confiance de la communauté internationale dans le caractère durable et dynamique du processus de paix au Libéria a été gravement compromise.

La délégation polonaise se félicite des activités entreprises par le Gouvernement national de transition libérien, le Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et le Représentant spécial du Secrétaire général au Libéria en vue de désamorcer l'incident et d'assurer la libération rapide des civils et des soldats de l'ECOMOG qui ont été détenus. Nous exprimons notre sincère espoir que ces activités amélioreront la situation dans la région et auront une influence positive sur la situation générale au Libéria.

Nous voudrions également mentionner les parties du rapport qui nous permettent de nourrir quelque espoir que le processus politique au Libéria avancera malgré ses retards. Nous attachons en particulier une grande importance au dialogue politique en cours. L'importance de ce dialogue ne saurait être sous-estimée.

L'aide humanitaire est apportée jusque dans des régions qui, jusqu'à présent, étaient inaccessibles. Nous voudrions souligner le rôle que joue à cet égard le Bureau de coordination des Nations Unies pour les questions humanitaires.

Le rapatriement volontaire des réfugiés est un facteur important car il fournit un nouvel élan à la reprise de la culture des terres abandonnées.

Nous nous félicitons également de la dernière phase des consultations concernant le programme de désarmement et de démobilisation des combattants.

Je voudrais dire clairement que le moment présent semble crucial pour l'avenir du processus de paix au Libéria. La responsabilité principale de l'évolution de la situation dans le pays incombe aux partis politiques, et le succès du désamorçage de la crise née de l'incident de Tubmanburg et la poursuite de l'application de l'Accord d'Abuja dépendent, en dernière analyse, de leur volonté politique. On peut dire, de même, que le sort de leur pays dépend de leur degré de maturité et de leur sens des responsabilités.

Je tiens également à souligner qu'il importe que les organisations régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Organisation de l'unité africaine, qui sont toutes deux déjà profondément engagées dans le processus de paix au Libéria, poursuivent leurs activités.

Je voudrais également souligner le fait que la capacité de la région à accomplir son importante mission dans la région du conflit dépend également de l'appui matériel et

logistique qui doit être fourni par la communauté internationale. Nous ne devons épargner aucun effort pour renforcer le processus de paix au Libéria.

Nous devons également demeurer convaincus que, grâce à la volonté sincère des parties au conflit, la participation et la contribution de la communauté internationale n'auront pas été vaines.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Pologne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Monsieur le Président, cette déclaration étant la première que je prononce à une séance officielle du Conseil de sécurité pour le mois de janvier, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours.

J'exprime également ma gratitude à tous mes collègues pour les aimables paroles qu'ils ont adressées à la délégation russe à l'occasion de notre présidence du Conseil de sécurité le mois dernier.

La délégation russe est reconnaissante au Secrétaire général de son rapport détaillé sur le Libéria. Nous nous félicitons de la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères du Libéria et de l'important discours qu'il a prononcé.

Malheureusement, les informations en provenance du Libéria, notamment celles que nous avons entendues aujourd'hui, font état de graves contretemps dans le processus de paix, ce qui suscite une profonde inquiétude. Non seulement il n'y a pas eu de progrès véritables en matière de désengagement des forces, de désarmement et de démobilisation des combattants, mais — comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport — des groupes armés s'efforcent de regagner le contrôle des postes mêmes que leurs forces avaient abandonnés précédemment.

Nous condamnons fermement les attaques armées qui ont fait tant de victimes parmi le personnel de maintien de la paix du Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG). Nous exprimons nos sincères dondoléances à leurs familles.

Les événements qui se sont produits dans la région de Tubmanburg ont sérieusement aggravé la situation au Libéria et stoppé le processus de déploiement des divisions de l'ECOMOG et des observateurs militaires des Nations Unies, compromettant ainsi le processus de paix dans son ensemble. Nous ne pouvons accepter les tentatives des factions libériennes de justifier leurs attaques contre les soldats de la paix et l'absence de progrès en vue d'un règlement politique en prétendant que la communauté mondiale ne leur a pas fourni les fonds nécessaires pour garantir le processus de paix. La communauté internationale oeuvre activement à la paix au Libéria, comme on peut le constater dans les actions conjointes de la CEDEAO, de l'Organisation de l'unité africaine et de l'ONU, ainsi que dans les efforts déployés par de nombreux États à titre individuel, dont l'exemple le plus récent a été la visite effectuée dans la région par le Représentant permanent des États-Unis, l'Ambassadeur Albright.

Cependant, il est clair que la paix durable, la stabilité et la réconciliation nationale ne peuvent être importées de l'extérieur. La clef du succès du processus de paix au Libéria est entre les mains des Libériens eux-mêmes. Nous osons espérer que leurs dirigeants actuels auront suffisamment de volonté politique et de sagesse pour être en mesure, grâce à des efforts conjoints, de sortir leur pays de ce cercle vicieux de violence et d'effusion de sang.

La tâche de la communauté internationale, telle que nous l'envisageons, consiste à leur donner toute l'assistance possible à cet égard. La Fédération de Russie demande à toutes les parties libériennes de coopérer pleinement avec l'ECOMOG et la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) dans l'accomplissement de leurs tâches et de s'acquitter des obligations qu'ils ont volontairement acceptées en vertu au titre de l'Accord d'Abuja.

La délégation russe appuie la recommandation du Secrétaire général visant à proroger le mandat de la MONUL pour quatre mois. Nous espérons que, vers la fin mars, le Secrétaire général aura présenté, pour examen au Conseil de sécurité, un rapport intérimaire sur l'évolution du processus, y compris une analyse des questions liées aux préparatifs des élections au Libéria, prévues pour le mois d'août de cette année.

Les parties libériennes devraient bien comprendre que la patience de la communauté internationale a des limites, et que le Conseil de sécurité ne peut proroger indéfiniment le mandat et l'autorité de la MONUL. Un appui actif supplémentaire de la communauté internationale au processus de paix au Libéria dépendra, de façon décisive, de la mesure dans laquelle les parties libériennes sont réellement capables de faire preuve de volonté politique pour normaliser la situation dans le pays et pour exécuter fidèlement les dispositions de l'Accord d'Abuja.

Il importe pour nous tous qu'un règlement politique au Libéria soit rapidement couronné d'un succès complet. Nous croyons que l'expérience d'interaction pratique entre l'ONU, l'OUA et la CEDEAO acquise dans ce pays peut être utilement appliquée à d'autres opérations de maintien de la paix et peut contribuer de façon importante au développement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Mano Queta (Guinée-Bissau) : Monsieur le Président, la délégation de la Guinée-Bissau aimerait, par votre entremise, féliciter le Secrétaire général pour ses actions et engagements à la cause africaine, particulièrement concernant le cas du Libéria.

Nous rendons un vibrant hommage à tous les chefs d'État de la CEDEAO pour leur attachement et leur appui à l'ECOMOG depuis sa création en vue de faciliter le processus de rétablissement de la paix et la réconciliation nationale au Libéria.

Nous profitons de cette occasion pour saluer le Ministre des affaires étrangères du Libéria et l'assurer de la sympathie et de la disponibilité de la Guinée-Bissau pour oeuvrer à la paix et à la réconciliation nationale dans son pays ami et frère. Nous le remercions pour les informations qu'il nous a apportées concernant la situation actuelle au Libéria.

La Guinée-Bissau, pays de la sous-région, est profondément préoccupée par la lenteur de l'application du processus de paix dans ce pays frère. C'est ainsi qu'elle a toujours suivi avec un intérêt tout particulier l'évolution de la situation, et qu'elle s'était félicitée de la signature de l'Accord d'Abuja et de la mise en place d'un Conseil d'État.

Nous réitérons notre satisfaction et notre appui au mémorandum d'accord signé le 30 novembre 1995, et nous exhortons les belligérants à continuer dans la voie de la paix et de la réconciliation nationale, à oeuvrer à la reconstruction du pays et à s'abstenir de toutes tentatives susceptibles de mettre en cause le respect des principes du cessez-le-feu selon l'Accord d'Abuja.

Néanmoins, nous regrettons les incidents qui ont eu lieu à Tubmanburg, le 28 décembre, et déplorons la mort de plusieurs membres de l'ECOMOG ainsi que de civils innocents.

La Guinée-Bissau est fermement convaincue que la volonté politique de toutes les parties concernées est une condition *sine qua non* de tout règlement pacifique du conflit. Cependant, nous estimons aussi qu'un soutien ferme et continu de la communauté internationale s'avère nécessaire pour accélérer le processus de paix et, partant, la souffrance de la population, qui n'a que trop duré. C'est dans ce contexte que nous lançons un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle respecte la promesse qu'elle a faite lors de la Conférence pour l'assistance au Libéria, tenue le 27 octobre 1995 ici, à New York.

La problématique des réfugiés et des personnes déplacées, qui est d'une importance cruciale, mérite une attention toute particulière de la part de la communauté internationale. Comme on le sait, la Guinée-Bissau en a déjà accueilli un grand nombre, ce qui a des répercussions sur sa situation économique fragile. Il faudra créer un minimum de garanties de sécurité et de stabilité pour permettre leur retour volontaire et spontané.

À cet effet, nous aimerions rendre hommage au Haut Commissariat pour les réfugiés ainsi qu'aux organisations non gouvernementales pour les activités qu'ils mènent sur le terrain, parfois dans des conditions extrêmement difficiles, et leur réitérer notre soutien.

Pour terminer, nous aimerions appuyer sans réserve les propositions du Secrétaire général figurant dans le paragraphe 8 relatif aux élections telles qu'elles sont prévues dans l'Accord d'Abuja, ainsi que le paragraphe 45 de son rapport concernant la prorogation du mandat de la MONUL pour une période de quatre mois, et réaffirmer notre souhait de voir les belligérants résoudre leur différend par la voie d'un dialogue constructif qui puisse contribuer à la reconstruction nationale.

M. Somavía (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir inscrit à l'ordre du jour du Conseil la question de la situation au Libéria et offert à tous les pays membres des Nations Unies la possibilité de participer à ce débat. Soyez-en remercié.

Nous remercions également le Secrétaire général de son rapport très complet, qui contient en outre un chapitre très intéressant sur les efforts déployés par le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods pour coopérer au développement économique et social du Libéria

sans lequel tout accord politique ne saurait avoir de base solide.

Je remercie également le Ministre des affaires étrangères du Libéria de sa présence parmi nous.

Étant donné que c'est la première fois que nous prenons la parole officiellement sur les activités de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL), je voudrais souligner la grande importance que nous attachons au processus de paix et à la reconstruction du Libéria. Il s'agit d'un effort national et régional appuyé par les Nations Unies qui, de manière générale, a donné des résultats positifs et qui jusqu'aux derniers événements, dont je parlerai plus tard, symbolise la façon dont les efforts internationaux, régionaux et nationaux complémentaires peuvent être coordonnés pour instaurer la paix et la stabilité dans un pays.

En fait, et en premier lieu, les parties au conflit, après de nombreux différends, ont conclu plusieurs accords successifs, à commencer par ceux de Yamoussoukro et Cotonou, jusqu'à l'Accord d'Abuja conclu l'an dernier, fixant ainsi la voie d'un processus de paix.

Deuxièmement, la région africaine, par le biais de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de son Groupe de contrôle (ECOMOG), et du suivi politique de la situation par des pays intéressés amis, tels que le Ghana, le Nigéria et d'autres, s'est engagée directement à satisfaire les aspirations de paix du peuple du Libéria.

Troisièmement et finalement, la communauté internationale, par le biais de la MONUL, de la coopération humanitaire, de l'appui aux besoins de développement économique et social, du contrôle en matière de droits de l'homme et de l'appui au processus électoral, entre autres, a renforcé les efforts nationaux et régionaux. Dans ce contexte, le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Nyakyi, a joué un rôle essentiel.

Ainsi, du point de vue des Nations Unies, ce schéma tridimensionnel est celui qui convient le mieux à une intervention de l'Organisation dans les zones de conflit. Cependant, comme toujours et comme cela a été clairement démontré dans l'analyse de la situation qui a été faite ce matin, la réalité est beaucoup plus complexe que le schéma. Cependant, il convient de souligner que compte tenu de la situation où se trouvait le pays il n'y a pas si longtemps, le processus de paix a relativement progressé — malgré les délais et les échecs, que nous reconnaissons tous — vers les élections d'août 1996.

C'est pourquoi, et en contrepartie des espoirs engendrés par cette évolution que je viens d'évoquer, nous devons déplorer vivement les actes de violence qui se sont produits depuis le 28 décembre et l'ombre de méfiance qu'ils ont jetée. Dans le rapport que nous examinons aujourd'hui, le Secrétaire général brosse un tableau assez effrayant des souffrances endurées par la population civile au Libéria, ce qui nous préoccupe au plus haut point. Cette résurgence condamnable de la violence ainsi que les retards dans le désarmement et la démobilisation n'ont rien à voir avec les attentes nées de la signature de l'Accord d'Abuja, ce qui, naturellement, remet en cause la crédibilité de ses signataires.

Il est indispensable que la situation de relative tranquillité instaurée avant ces violations du cessez-le-feu soit rétablie. Mais il est évident que sans la preuve de l'existence d'une réelle volonté politique de faire aboutir le processus de paix au Libéria, la communauté internationale sera beaucoup moins enthousiaste quant à continuer d'appuyer les efforts visant à atteindre cet objectif.

Nous déplorons particulièrement les souffrances endurées par la population civile, notamment les pertes en vies humaines, les déplacements forcés des citoyens et l'utilisation malheureuse, une fois de plus, dans une opération de maintien de la paix des Nations Unies, de boucliers humains à la suite des combats qui ont eu lieu à Tubmanburg et à Kle. Dans ce contexte, nous souhaitons mettre en relief les efforts qui ont été faits avant la dernière poussée de violence en vue de faciliter le retour de 750 000 réfugiés libériens.

Nous devons rendre un hommage tout particulier aux membres de l'ECOMOG et leur exprimer notre solidarité ainsi que nos condoléances pour ceux d'entre eux qui ont récemment été tués ou blessés. Il est indispensable que l'ECOMOG puisse compter sur un accord sur le statut de ses forces qui renforce sa sécurité, afin que son déploiement complet puisse être achevé le plus rapidement possible.

Compte tenu de toutes ces considérations, nous souhaitons appuyer la proposition du Secrétaire général et nous prononcer pour une nouvelle prorogation de la MONUL; nous souscrivons en particulier aux observations qui figurent à la fin du rapport du Secrétaire général, dans les paragraphes 41 à 45.

Nous estimons qu'un dernier effort est nécessaire de la part des Nations Unies pour consolider les progrès réalisés de façon générale en faveur de la paix et faire en sorte que tous ces efforts permettent d'atteindre le but recherché.

Comme nous pouvons tous le constater, nous nous trouvons à un tournant décisif du processus de paix. Avec comme objectif la tenue des élections législatives et présidentielles prévues pour le 20 août prochain, nous devons continuer d'appuyer la MONUL et — ce que nous espérons tous — renforcer l'espoir que la paix entre les Libériens est possible, avec l'appui de la région et de la communauté internationale.

Enfin, nous lançons un appel aux dirigeants des différentes factions pour qu'ils placent les intérêts de l'être humain, des familles et des communautés civiles du Libéria au-dessus de leurs intérêts politiques personnels, de groupe ou de faction, aussi légitimes qu'ils paraissent, car, en fin de compte, et je crois que dans cette salle nous sommes tous du même avis, seul le Libéria peut amener la paix au Libéria.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Ma délégation s'associe à celles qui ont remercié le Secrétaire général pour son rapport sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria. Il y a certains aspects positifs dans le rapport du Secrétaire général, en particulier la déclaration du Gouvernement de transition sur le droit des réfugiés de retourner en toute sécurité; le retour des réfugiés est un pas important vers la normalisation. Mais dans l'ensemble, le rapport n'incite pas à l'optimisme, et son contenu a été rendu plus vivant par les impressions de première main de l'Ambassadeur Albright que nous avons entendue ce matin.

Nous partageons les préoccupations du Secrétaire général quant aux violations du cessez-le-feu, en particulier l'incident sérieux des combats qui ont eu lieu à Tubmanburg à la fin du mois dernier. Ma délégation est profondément attristée par les pertes humaines subies par les forces du Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG). Nous sommes indignés que les forces de maintien de la paix aient fait l'objet d'une attaque, et nous nous associons au Secrétaire général pour présenter nos condoléances aux pays et aux familles concernées. Nous estimons que l'ECOMOG a toutes les raisons de ne pas continuer son déploiement, tant que les factions n'auront pas fourni les garanties concrètes pour la sécurité de leur personnel.

Le rapport du Secrétaire général au sujet des violations des droits de l'homme au Libéria est également profondément préoccupant. L'utilisation de civils comme boucliers humains est totalement inacceptable. Ma délégation serait reconnaissante au Secrétariat de lui fournir toute information sur la situation des civils pris entre l'ECOMOG et les forces de l'aile du Mouvement uni de libération du Libéria pour la démocratie dirigée par le général Johnson (ULIMO-J) à l'extérieur de Kle.

Le Conseil d'État a pour responsabilité d'assurer que les termes de l'Accord d'Abuja soient respectés. Il est à craindre que l'incident de Tubmanburg et d'autres incidents similaires, ainsi que les combats entre les factions d'ULIMO-J, n'entraînent une décomposition de l'Accord d'Abuja à l'échelle du pays. À cet égard, nous pensons, comme les orateurs précédents, que les procédures de désarmement et de démobilisation sont essentielles. Nous espérons que la MONUL et l'ECOMOG pourront entamer ce processus le plus rapidement possible. Le Conseil d'État et les dirigeants de toutes les factions ont l'obligation d'assurer que toutes les parties coopèrent.

Ma délégation reconnaît que le calendrier d'Abuja peut fort bien déraper. Dans ce contexte, nous pensons qu'une prorogation du mandat de la MONUL jusqu'au 31 mai est nécessaire, et nous approuvons les recommandations du Secrétaire général. Mais toutes les parties au Libéria doivent comprendre que le maintien de l'engagement de la communauté internationale dépend de la volonté des factions d'observer le cessez-le-feu, et d'assurer le désengagement, le désarmement et la démobilisation; en d'autres termes, de progresser concrètement vers la paix.

Ma délégation attire également l'attention du Conseil sur le montant des arriérés accumulés au titre de la MONUL, ainsi qu'au titre des opérations de maintien de la paix en général. Si l'on veut que ces opérations s'acquittent de leurs mandats, elles doivent recevoir les ressources nécessaires intégralement et en temps voulu.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

L'orateur suivant est le représentant du Sénégal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Cissé (Sénégal) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Mes félicitations vont également à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Lavrov, Représentant permanent de la Fédération de Russie, pour le travail accompli le mois dernier. Je voudrais aussi remercier les membres du Conseil d'avoir bien voulu m'autoriser à prendre la parole à la présente séance.

Le rapport du Secrétaire général publié sous la cote S/1996/47, du 23 janvier 1996, confirme la précarité de la situation au Libéria. L'incident de Tubmanburg et ses conséquences négatives sur la situation en matière de sécurité révèlent toute la difficulté et la complexité de la situation sur le terrain. Les péripéties décrites par le Secrétaire général dans son rapport soulignent la nécessité d'une maîtrise de la situation au plan militaire et de la sécurité afin de donner des chances réelles à la poursuite du processus de paix dans lequel les parties se sont librement engagées.

C'est forts de cette conviction que nous voulons saisir l'opportunité de cette séance du Conseil de sécurité pour lancer un appel à la communauté internationale afin que soient fournis aux troupes du Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) les moyens matériels et logistiques nécessaires à leur déploiement dans l'ensemble du pays, conformément à l'Accord d'Abuja du 19 août 1995.

Nous pensons que le succès des efforts et des sacrifices importants consentis aux plans régional et international pour ramener la paix au Libéria dépendent dans une large mesure, à cette étape cruciale du processus, de la capacité de l'ECOMOG et de la MONUL à mener à bien les responsabilités qui leur sont confiées.

Ma délégation se félicite des efforts déployés par le Président de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), S. E. M. Jerry J. Rawlings, Président de la République du Ghana, ainsi que par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, son Représentant spécial et les pays de la région pour restaurer le calme et éviter toute escalade.

L'incident de Tubmanburg fait également apparaître dans toute son acuité la nécessité de la pleine coopération des chefs de faction dans la mise en oeuvre des accords librement consentis. À cet égard, la signature d'un accord — comme le Secrétaire général le souligne dans son rapport — en vue de clarifier le statut de l'ECOMOG au Libéria, pourrait constituer un premier pas dans cette direction.

Dans le contexte libérien actuel, la présence de la communauté internationale à travers l'ECOMOG et la MONUL constitue une condition indispensable pour ramener la paix au Libéria et mettre fin aux souffrances du peuple libérien.

La recommandation du Secrétaire général contenue au paragraphe 45 de son rapport, par laquelle celui-ci demande au Conseil d'envisager de proroger le mandat de la MONUL pour une période de quatre mois, jusqu'au 31 mai 1996, mérite l'appui du Conseil.

Avant cette date, qui précédera de peu les élections législatives et présidentielles prévues pour le 20 août 1996, il conviendra de parachever le déploiement de l'ECOMOG et de la MONUL, le désarmement et la démobilisation dès que la sécurité se sera améliorée.

Ma délégation voudrait remercier très sincèrement le Secrétaire général pour toutes les dispositions prises en vue de la préparation des futures élections dans les meilleures conditions possibles, et notamment son projet d'envoyer une mission technique qui travaillera avec le Gouvernement national de transition, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en vue de la mise au point d'un cadre pour l'observation et la vérification du processus électoral.

Nous nous félicitons également du travail remarquable qu'ont accompli quotidiennement sur le terrain, dans des conditions souvent périlleuses, les organisations humanitaires locales et étrangères, les divers programmes, organismes des Nations Unies et institutions internationales, en vue d'alléger les souffrances des populations civiles et d'aider au relèvement du pays.

Il est important de relever que dans les zones où la sécurité revient, notamment vers la frontière avec la Guinée, les réfugiés commencent à retourner dans leurs villages et l'activité économique reprend son cours normal.

Ma délégation partage les observations du Secrétaire général selon lesquelles le retour à la paix dépendra, dans une large mesure, de la revitalisation du secteur économique, de manière à générer des opportunités pour la bonne réinsertion des anciens éléments armés à la vie civile.

Pour l'heure, il s'agit de créer les conditions de sécurité indispensables à l'application de l'Accord d'Abuja en vue de la restauration de la paix au Libéria. Dans cette perspective, il importe que les chefs de faction et le Gou-

vernement national de transition s'engagent à coopérer pleinement avec l'ECOMOG et la MONUL. Cette coopération franche avec la communauté internationale, à laquelle les invite le Secrétaire général, constitue la condition *sine qua non* de la poursuite du processus de paix, qui est la seule garantie de la survie du pays.

Ma délégation se félicite à cet égard des bonnes dispositions annoncées tout à l'heure par le Ministre libérien des affaires étrangères.

Je voudrais terminer en rendant un hommage mérité aux hommes et aux femmes de l'ECOMOG, de la MONUL et des organisations humanitaires qui, quotidiennement, risquent leur vie pour le retour de la paix au Libéria, et m'incliner devant la mémoire de ceux qui sont morts pour la cause du Libéria.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Sénégal des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Gambie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Jallow (Gambie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord m'associer aux orateurs qui ont pris la parole avant moi pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Je voudrais aussi remercier les membres du Conseil qui ont bien voulu donner à ma délégation l'occasion de participer à l'examen, en séance officielle, de l'importante question inscrite à l'ordre du jour du Conseil et consacrée à la situation au Libéria. Je ne doute pas que, sous votre direction compétente et avisée, nos délibérations seront couronnées de succès.

Je voudrais en outre dire que ma délégation est reconnaissante que le Conseil appuie le peuple du Libéria et qu'il reconnaisse le rôle utile joué par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans la recherche d'une solution juste, pacifique et durable au conflit libérien. L'appui du Conseil est une grande source d'encouragement pour les Libériens, en particulier, et pour tous les Africains en général, qui sont bien décidés à résoudre le problème au Libéria, à soulager les souffrances et à réparer les dégâts matériels qu'il entraîne.

J'aimerais aussi exprimer la reconnaissance et les sincères remerciements de ma délégation au Secrétaire général pour ses appels, désormais rituels, lancés à la communauté internationale en faveur d'une aide humanitaire pour le Libéria. Nous sommes profondément reconnaissants de cette initiative et des autres engagements pris par les Nations Unies à l'égard du Libéria et de son redressement. De tout coeur, nous remercions tous ceux qui contribuent financièrement et matériellement à ce noble objectif humanitaire.

De même, je voudrais transmettre les sincères remerciements de ma délégation au Secrétaire général pour l'excellent rapport dont le Conseil de sécurité est saisi.

Il est réconfortant de constater que la situation au Libéria commence à s'améliorer de nouveau, malgré les revers regrettables subis récemment par le processus de paix. L'incident de Tubmanburg a porté un sérieux coup au processus de paix. Mis à part ces incidents ou revers, l'Accord d'Abuja est de façon générale bien en place, tous les efforts étant faits pour en assurer la mise en oeuvre. C'est là un signe encourageant pour la communauté internationale, qui invite donc à fournir un appui et une assistance renouvelés. En particulier, il est tout à fait nécessaire de renforcer et de continuer le processus de paix au Libéria en maintenant la présence de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) et en fournissant des ressources financières et matérielles plus importantes pour assurer un programme soutenu de reprise et de reconstruction nationales.

S'agissant du rapport du Secrétaire général, que ma délégation appuie pleinement, nous notons que le Secrétaire général traite d'un certain nombre de questions importantes liées au processus de paix et à la nécessité de le maintenir en marche. L'impression générale qui se dégage de ce rapport est que tout n'est pas perdu. Les divers organes nécessaires à la mise en oeuvre de l'Accord d'Abuja sont en place et fonctionnent normalement. Des activités socio-économiques se poursuivent, et l'on note que plusieurs institutions de l'Organisation des Nations Unies et organisations non gouvernementales continuent leurs activités professionnelles et humanitaires au Libéria.

Ma délégation note également les efforts faits actuellement pour contenir la vague croissante d'affrontements militaires et autres violations de l'Accord d'Abuja, ainsi que les atteintes aux droits de l'homme de la population civile. À cet égard, ma délégation demande aux seigneurs de guerre locaux récalcitrants de renouveler leur engagement au processus de paix et au strict respect de ses diverses dispositions destinées à l'acheminer vers la tenue d'élections générales en août prochain.

L'achèvement des objectifs de l'Accord d'Abuja exige que nous appuyions les recommandations du Secrétaire général. La Gambie soutient les recommandations du Secrétaire général qui figurent au paragraphe 45 de son rapport (S/1996/47), de proroger le mandat de la MONUL pour une période de quatre mois, jusqu'au 31 mai 1996, et d'assurer le déploiement complet de la Mission. Ma délégation voudrait également se faire l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général à la communauté internationale pour qu'elle réexamine et augmente le niveau actuel de son assistance au Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG), et s'assure que l'assistance logistique nécessaire soit fournie pour lui permettre de faire face à ses lourdes responsabilités au Libéria.

Il convient à ce stade de rendre hommage à l'ECOMOG pour le travail héroïque qu'elle accomplit au Libéria et d'exprimer nos sincères condoléances aux familles de tous les membres de l'ECOMOG tués dans l'accomplissement de leur devoir. C'est là un noble sacrifice qui, pour nous, n'a pas été fait en vain et auquel nous rendons hommage. Nous exprimons également nos remerciements et notre vive sympathie à toutes les institutions des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales qui ont subi plusieurs revers, parfois tragiques, dans l'accomplissement de leurs lourdes tâches au Libéria. Nous exprimons notre sympathie aux familles des civils qui ont été tués.

Enfin, ma délégation souhaite exprimer sa solidarité avec le peuple libérien et l'assurer du soutien et de l'assistance continus de la Gambie.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Gambie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Ghana. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Lamptey (Ghana) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais à mon tour vous féliciter du travail que vous accomplissez en tant que Président du Conseil de sécurité. Je voudrais aussi vous remercier de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole à nouveau au Conseil de sécurité sur la question du Libéria, question d'une grande importance pour mon pays et pour d'autres pays africains.

Pas plus tard qu'il y a quatre mois, à la mi-septembre 1995, j'ai eu l'honneur d'informer le Conseil des faits nouveaux positifs enregistrés au Libéria : la signature, le 19 août 1995, de l'Accord d'Abuja par toutes les parties au conflit libérien, dans lequel ils ont convenu de déposer les armes et de travailler à l'instauration de la paix dans leur pays. Dans la déclaration que j'avais faite alors, j'avais noté qu'après plusieurs faux départs et autres échecs, nous pouvions voir la lumière au bout du tunnel, et voir se dessiner la fin d'une guerre fratricide de six ans au Libéria. J'avais demandé à la communauté internationale d'assumer ses responsabilités pour transformer l'espoir d'une paix permanente en réalité.

J'avais fait rapport au Conseil de sécurité au sujet du programme d'action pouvant conduire à la tenue d'élections libres et honnêtes au Libéria et engager le pays sur la voie d'une vie civile normale, dont le peuple libérien avait été privé durant plus de cinq ans. Au nom de l'actuel Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Président J. J. Rawlings, j'avais lancé un appel à l'ONU pour qu'elle assume un rôle plus actif dans la recherche de la paix au Libéria, en mobilisant d'urgence les ressources nécessaires à la préservation de l'élan positif pour la paix qu'il nous serait extrêmement difficile à rétablir s'il était perdu.

L'importance d'une solution urgente au problème libérien a été soulignée par la convocation de la Conférence sur l'assistance au Libéria, coprésidée par le Secrétaire général, l'actuel Président de la CEDEAO et le Président du Conseil d'État du Libéria, le 27 octobre 1995. Lors de cette Conférence, tous les orateurs — représentant certains de nos pays — ont souligné la nécessité urgente de fournir une assistance financière et logistique au Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) et au Libéria si l'on voulait assurer le succès de l'ambitieux programme de paix. Nous sommes très reconnaissants pour l'assistance qui a été annoncée lors de cette Conférence et pour l'aide offerte depuis lors par certains États intéressés. Toutefois, je regrette de dire que non seulement les annonces tardent à être honorées mais que les montants proposés sont tout à fait inadéquats et ne reflètent pas le sentiment exprimé par la communauté internationale et son souhait de voir le conflit libérien prendre fin.

Nous ne demandons pas l'impossible. Mais, au risque de me répéter, je voudrais répéter ce que le chef d'État de mon pays a dit lors de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies :

«On ne peut s'empêcher d'être frappé par le fait que la communauté internationale est prête à dépenser 5 millions de dollars par jour pour des opérations de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine — et nous ne faisons pas à ce noble peuple le reproche de cette solidarité internationale ... — mais lorsque nous avons demandé un montant représentant 10 à 15 jours de cette facture pour aider [ceux d'entre nous en Afrique...], un silence assourdissant a suivi.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Séances plénières, 38e séance, p. 3*)

Les pays qui fournissent des contingents à l'ECOMOG et les pays membres de la CEDEAO sont déterminés à poursuivre l'objectif de la paix au Libéria, même si cela suppose un coût élevé pour leurs économies nationales en difficulté. Je voudrais dire que mon Président a réaffirmé fermement cet engagement il y a tout juste deux semaines, déclarant que quoi qu'il arriverait au Libéria, le Ghana et l'ECOMOG resteraient là-bas pour veiller à la réalisation de l'objectif de paix et de société civile dans ce pays. Notre besoin de soutien logistique et financier à l'ECOMOG de la part des pays représentés ici continue de revêtir une extrême importance. Nous maintenons que la communauté internationale, représentée ici par le Conseil de sécurité, n'a pas encore manifesté suffisamment d'intérêt pour la situation au Libéria, laquelle, comparée à la situation dans d'autres zones de conflit, n'exige pas trop d'efforts pour qu'on lui trouve un règlement satisfaisant.

Où en sommes-nous maintenant? Comme il a été largement démontré, la réticence de la communauté internationale à accorder une attention sérieuse au Libéria par une assistance matérielle, commence à avoir des effets négatifs sur le processus de paix. À cet égard, le rapport du Secrétaire général est éloquent. Le manque de ressources signifie que l'ECOMOG n'a pas été en mesure de déployer des troupes dans l'ensemble du pays aussi rapidement qu'elle l'aurait voulu. Le désarmement et la démobilisation des combattants continuent de prendre du retard par rapport au calendrier prévu, et les escarmouches entre certaines factions et l'ECOMOG ont fait des victimes des deux côtés et dans la population civile, situation que la communauté internationale a les moyens de faire cesser.

Le Conseil national libérien a réaffirmé son attachement à la poursuite de la coopération avec l'ECOMOG et la MONUL en vue de maintenir le processus de paix sur les rails, et, à l'ECOMOG, nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts en faveur de la paix. Je dirais que la lumière au bout du tunnel, que nous avions tous applaudie au dernier trimestre de 1995, commence à faiblir. Mais l'espoir demeure et nous pouvons construire sur les succès que nous avons réalisés jusqu'ici.

Considérons cette séance comme une nouvelle occasion, un nouveau pas franchi par la communauté internationale pour rechercher une assistance concrète en faveur de l'ECOMOG et du peuple libérien. Dans cette partie du monde, le maintien effectif de la paix et de la sécurité internationales est à notre portée. Nous ne devons pas laisser échapper cette occasion. Saisissons-la et avec des actes concrets, assurons au peuple du Libéria un retour rapide à la paix et à la normalité permanentes que, comme nous tous, il mérite à juste titre et qu'il attend de nous. Cette responsabilité nous est commune et nous ne pouvons nous permettre d'échouer.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Ghana pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est la représentante de la Guinée. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Camara (Guinée) : Monsieur le Président, je tiens en premier lieu à vous exprimer mes félicitations chaleureuses pour votre élection à la présidence du Conseil de sécurité durant ce mois de janvier. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, le représentant permanent de la Fédération de Russie. Aussi, je tiens à réitérer ici le soutien et les remerciements de mon pays, la République de Guinée et plus particulièrement de son Président, le général Lansana Conte, au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, dont les initiatives, les actions et la détermination ne cessent de contribuer à enrayer la dynamique de la guerre et parfois à éviter celle-ci dans nombre de pays où les peuples sont confrontés aux périls de conflits fratricides comme ce fut le cas au Libéria. Enfin, je tiens à remercier à travers vous, Monsieur le Président, les autres membres du Conseil de sécurité ainsi que tous ceux qui, sur le terrain et parfois, à leurs risques et périls, contribuent à la restauration de la paix au Libéria.

La vulnérabilité de mon pays aux effets d'entraînement de la situation au Libéria ne saurait être considérée comme un fait surprenant dans la mesure où nos deux peuples sont liés par l'histoire et la géographie. Par-delà cet aspect, conscient de sa double qualité de membre fondateur de la Mano River Union, et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), mon pays, la Guinée, continue à prendre une part très active au Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) et à recevoir sur

son sol plus de 600 000 réfugiés libériens. Aussi, en réunissant à Conakry, en novembre dernier, les chefs de toutes les factions libériennes, mon gouvernement a donné une fois de plus la preuve de sa volonté d'oeuvrer pour la restauration d'une paix durable dans ce pays frère. C'est pourquoi, après avoir pris connaissance du rapport combien édifiant du Secrétaire général des Nations Unies, ma délégation estime que la frontière entre le respect et la violation de l'Accord d'Abuja est devenue si sensible que la situation au Libéria, tout en étant précisément urgente, exige encore une fois une réflexion approfondie et non des mesures expéditives et improvisées.

Car s'il faut saluer la volonté manifeste de toutes les factions en faveur de la mise en oeuvre de l'Accord d'Abuja, il serait naïf de croire que sans le soutien politique et surtout financier et logistique de la communauté internationale, des incidents comme celui de Tubmanburg, que nous déplorons, ne se répéteront plus sur la base d'une simple promesse des protagonistes.

Je voudrais, en faisant miennes les recommandations du Secrétaire général, demander à votre Conseil, premièrement, d'envisager la prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) pour une période supplémentaire de quatre mois; deuxièmement, lancer un appel au Gouvernement national de transition et aux chefs de faction à offrir à la CEDEAO et à la MONUL une entière coopération en vue de stabiliser la situation et de progresser rapidement dans la mise en oeuvre de l'Accord d'Abuja, entendu que les élections doivent se dérouler au mois d'août 1996; troisièmement, lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue à fournir les ressources nécessaires pour l'ECOMOG en vue de permettre à cette force de s'acquitter effectivement de ses responsabilités; quatrièmement, encourager les donateurs qui contribuent aux financements des opérations de désarmement et de démobilisation à investir dans des projets socio-économiques en vue de permettre la réinsertion des anciens combattants; cinquièmement, envisager une protection et une aide humanitaire aux populations déplacées et aux réfugiés vivant au Libéria ainsi qu'aux libériens réfugiés dans les pays voisins tels que la Guinée; sixièmement enfin, lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle reconsidère d'urgence l'appui qu'elle fournit à l'ECOMOG et veiller à ce que l'assistance nécessaire soit assurée à cette force.

Pour replacer la situation libérienne dans son contexte, nous ne devons pas oublier que pendant que nous sommes ici, des centaines de milliers de réfugiés libériens et de Libériens déplacés sont en train de mourir de faim et de maladie. La tâche qui attend la communauté internationale est certes immense mais pas impossible. Il faut se convaincre que ce qui reste à faire ne peut être fait que si, ensemble, nous voulons faire taire les armes au Libéria, où pour la première fois un groupe de pays africains s'est engagé à régler un conflit régional.

En vertu de la mission de paix, de solidarité et de régulation sociale qui nous incombe à tous, acceptons une fois pour toutes de venir au secours du peuple libérien afin de lui permettre de vivre très prochainement dans un univers de justice et de concorde.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie la représentante de la Guinée pour les paroles aimables qu'elle m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Togo. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ta'ama (Togo) : Monsieur le Président, la délégation togolaise voudrait tout d'abord vous féliciter pour le doigté avec lequel vous dirigez les travaux du Conseil de sécurité et vous remercier de lui donner l'occasion de s'exprimer, devant cet auguste Conseil, sur la situation au Libéria.

Elle tient à remercier tout particulièrement le Secrétaire général de son rapport, on ne peut plus exhaustif, sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria. Ce rapport rend compte de l'évolution de la situation au Libéria depuis le rapport du 18 décembre 1995, ainsi que de l'application du nouveau mandat de la MONUL.

À sa lecture, on est tenté de croire que l'espoir né du processus de paix déclenché par la signature de l'Accord d'Abuja, en août 1995, emprunte plutôt le chemin de l'évanouissement, de se dire qu'encore une fois le rocher de Sisyphe est retombé du sommet. En effet, alors que la communauté internationale s'était, dans son ensemble, félicitée de la signature de l'Accord, au point de concrétiser cette satisfaction par des annonces de contributions substantielles à la dernière Conférence pour l'assistance au Libéria, alors que les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest voyaient ainsi leurs efforts inlassables pour mettre fin à la violence et au chaos au Libéria enfin récompensés, faudrait-il de nouveau nous faire à l'idée que nous nous trompons et que les démons de la guerre vont reprendre le dessus sur les forces de la dynamique de paix déclenchée? Notre réponse, en ce qui concerne ma délégation, est évidemment négative.

Selon nous, après la signature de l'Accord, le plus dur restait à faire. On n'efface pas, en effet, en six mois les rancoeurs, les frustrations, les ambitions, les haines d'une guerre aussi atroce que celle du Libéria, on ne restaure pas la confiance aussi facilement qu'on l'avait détruite. Les violations tragiques du cessez-le-feu enregistrées çà et là sont donc, si je peux m'exprimer ainsi, dans la logique et le cours des choses.

Si nous le disons, ce n'est certes pas de gaîté de coeur, on peut s'en douter, mais c'est à bon escient, car c'est pour inviter les membres du Conseil de sécurité, et à travers eux, la communauté internationale à ne pas succomber une fois de plus à la tentation de «l'afro-pessimisme» ambiant, pour faire du Libéria un «orphelin» de la paix de plus.

Le mandat confié à la MONUL — que ma délégation tient ici à féliciter — par la résolution 1020 (1995) du 10 novembre 1995 est bon et pertinent; ce dont il a besoin, c'est de plus d'efforts et de volonté pour l'exécuter.

Ainsi, s'agissant des factions, notre effort doit être de les amener à respecter pleinement les engagements qu'elles ont pris, de plein gré, à Abuja, en réapprenant à acquérir les réflexes de la paix. Il appartient à l'ECOMOG et à la MONUL, malgré tous les dangers et risques, de jouer tout le rôle qui leur revient s'agissant du désarmement des troupes, de leur cantonnement dans des zones définies et de la réinsertion des anciens combattants.

Pour ce qui concerne le Conseil d'État, ma délégation réaffirme que sa responsabilité est entière dans la recherche des voies et moyens, conformément aux dispositions de l'Accord, de maintenir la dynamique du processus de paix, et de créer les conditions fondamentales nécessaires à la vraie réconciliation nationale dans le pays.

Quant à la communauté internationale dans son ensemble, nous nous permettons, à l'instar du Secrétaire général, de lui rappeler que le processus de paix déclenché grâce à son salutaire appui, se trouve en ce moment à un tournant décisif. Son appui est donc plus que jamais nécessaire pour remédier aux contretemps survenus jusqu'ici dans l'application de l'Accord de paix. À ce niveau, si les ressources financières et les appuis logistiques sont suffisants, nul ne doute que les responsabilités des divers acteurs seront assumées, qu'il s'agisse de l'ECOMOG, de la MONUL, des institutions des Nations Unies et des organisations non gouvernementales oeuvrant dans les domaines des droits de l'homme, du droit humanitaire, du retour des réfugiés et des élections en vue de l'établissement d'un régime démocratique.

Pour sa part, le Gouvernement togolais, et plus particulièrement le Président de la République, le général Gnassingbé Eyadema, n'ont jamais ménagé leurs efforts pour apporter leur contribution, à leur échelle, à la solution de cette douloureuse crise. Ils continueront de le faire, conscients qu'ils sont — comme ne cesse de le souligner le Président de la République — que le Togo ne saurait être à l'abri lorsque la maison d'un voisin brûle. Cette conviction a ainsi amené, du reste, le Président de la République, depuis que cette douloureuse crise dure, à garder, entre autres, son bureau ouvert pour accueillir toute faction qui souhaite le rencontrer.

Pour terminer, ma délégation remercie encore une fois le Conseil de sécurité pour son implication déterminante dans la recherche de la solution à cette crise libérienne et souhaite qu'il proroge le mandat de la MONUL dans la mesure où il ressort manifestement qu'il faut encore du temps pour rattraper les retards enregistrés dans le calendrier d'application de l'Accord d'Abuja.

En formulant ce souhait, ma délégation se permet néanmoins de rappeler aux signataires de l'Accord, notamment aux diverses factions, que le rétablissement de la paix ne dépend avant tout que d'eux et que la communauté internationale ne pourrait évidemment pas soutenir indéfiniment ce processus de paix s'ils ne manifestent pas clairement la volonté politique de respecter et d'appliquer les engagements qu'ils ont librement conclus. À cet égard, l'intervention du Ministre des affaires étrangères du Libéria, dont nous le remercions, peut nous permettre d'espérer.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Togo des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Nigéria. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ayewah (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, la délégation nigériane vous félicite de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier et saisit cette occasion pour rendre hommage, avec gratitude, à l'Ambassadeur Lavrov, de la Fédération de Russie, pour la manière professionnelle dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois précédent.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil de sécurité, le Chili, l'Égypte, la Guinée-Bissau, la Pologne et la République de Corée.

Le présent rapport du Secrétaire général, quinzième de la série, représente une nouvelle étape dans les efforts que continue de déployer la communauté internationale pour aider à résoudre le conflit apparemment insoluble au Libéria. Il a été présenté conformément à la résolution 1014 (1995) du Conseil de sécurité du 15 septembre 1995, qui prorogeait le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) jusqu'au 31 janvier 1996, et à la résolution 1020 (1995) du 10 novembre 1995, qui modifiait le mandat de la MONUL et approuvait une nouvelle conception de ses opérations.

Nous venons d'entendre une très importante déclaration du Ministre des affaires étrangères du Libéria sur la situation qui règne actuellement dans son pays. Nous le remercions de sa franchise et de l'objectivité dont il a fait preuve en présentant une perspective libérienne de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Nous ne pouvons que partager l'opinion selon laquelle le processus de paix au Libéria a besoin d'être appuyé si l'on veut qu'il aboutisse au renforcement de la paix, ouvrant ainsi la voie à la réconciliation nationale, au relèvement et à la reconstruction.

Il y a six ans, les efforts déployés par le Nigéria pour rétablir la paix au Libéria ont conduit à l'établissement du Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG), force d'intervention militaire internationale des États de l'Afrique de l'Ouest placée sous l'autorité des chefs d'État de la CEDEAO. L'ECOMOG, qui a ouvert la voie aux efforts sous-régionaux dans la gestion des crises et le règlement des différends, a été conçue comme un complément aux efforts politiques et diplomatiques qui ont été déployés pour trouver une solution juste et durable à la crise libérienne.

Au cours des années, les nombreux accords qui ont été laborieusement conclus en vue de résoudre la crise libérienne n'ont pas permis de mettre fin rapidement au conflit. De la faillite de l'Accord de Banjul à l'effondrement de l'Accord de Bamako, aux échecs des quatre Accords successifs de Yamoussoukro et de l'Accord de Genève, tous les efforts déployés pour résoudre la crise libérienne n'ont pas abouti à cause de l'incapacité des parties à faire des concessions pour parvenir à un compromis. Une autre série d'accords, à Cotonou, Akosombo et Accra, malgré des débuts prometteurs, n'ont pas ramené la paix souhaitée au Libéria. C'était donc pour mon gouvernement un motif de satisfaction d'avoir accueilli avec succès la réunion d'Abuja en août dernier, qui a permis une percée dans le conflit libérien.

Aujourd'hui, nous avons un gouvernement qui fonctionne au Libéria et un cessez-le-feu qui, dans l'ensemble, tient. Nous aimerions féliciter ce gouvernement des efforts constants qu'il déploie pour établir son autorité sur tout le territoire et pour administrer le pays.

Nous sommes très heureux de noter que l'ECOMOG et la MONUL ne se considèrent pas comme des concurrents mais, plutôt, comme des collaborateurs au Libéria. C'est ce qui s'impose. Le rôle de la MONUL ne peut trouver une forme, un contenu et un sens que si elle collabore avec l'ECOMOG. En d'autres termes, ce n'est que lorsque l'ECOMOG sera en mesure, ou mis en mesure, de jouer son rôle et de s'acquitter de ses responsabilités que la MONUL pourra avoir un impact au Libéria. Nous souhaitons tous que la MONUL ait cet impact. Le Libéria, en tant que membre fidèle de la communauté internationale, mérite une telle présence de l'ONU sur son territoire, et c'est ce qu'il a demandé alors qu'il s'efforce de faire face à sa crise politique. À cet égard, nous ne saurions manquer d'appeler l'attention sur l'échec de la communauté internationale à s'acquitter de son engagement de fournir une force de 160 observateurs militaires alors qu'il n'y a actuellement que 82 observateurs au Libéria.

Nous sommes très préoccupés par le fait que des violations du cessez-le-feu se produisent constamment et par le rythme lent du désarmement et de la démobilisation des forces au Libéria. Nous sommes particulièrement affligés de voir que le processus de paix dans ce pays a accusé un recul majeur avec l'attaque perpétrée contre l'ECOMOG à Tubmanburg, en décembre 1995, par l'aile du Mouvement uni de libération du Libéria pour la démocratie (ULIMO-J) du général Roosevelt Johnson, et qui a fait un certain nombre de victimes, dont des Nigérians. Le Gouvernement nigérian espère que les responsables de cette atrocité seront promptement traduits en justice, de sorte que les citoyens de ce pays qui ont consenti le sacrifice suprême pour la cause de la paix au Libéria ne seront pas morts en vain.

Le Conseil de sécurité doit envoyer un message clair aux parties libériennes afin qu'elles ne fassent pas dépendre le processus de paix au Libéria de leurs caprices personnels ou de leurs ambitions politiques. Le peuple libérien est réellement fatigué de la guerre. Il veut la paix, et il faut donner une chance à la paix. En outre, les pays de la sous-région s'efforcent de maintenir l'ECOMOG à flot, et des pays tels que le mien, en dépit de nos préoccupations internes et de nos conditions actuelles, sont déterminés à voir l'ECOMOG réussir. L'ECOMOG n'a pas d'intérêt partisan au Libéria; il n'est là que pour aider au rétablissement de la paix et d'un climat de confiance susceptible de

permettre au processus politique de prendre racine et de porter ses fruits.

Il convient de répéter, par conséquent, que la solution à la crise libérienne incombe, en dernière analyse, aux Libériens eux-mêmes. Il appartient aux autorités libériennes de créer un climat sûr pour que l'ECOMOG, la MONUL et les organisations humanitaires puissent remplir leurs mandats respectifs et satisfaire les besoins de la population civile, en particulier les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays.

La tâche du désarmement et de la démobilisation des combattants libériens, dont le nombre s'élève à 60 000, est certes ardue. C'est pour cette raison que le Nigéria a décidé de renforcer le contingent qu'il fournit à l'ECOMOG de deux bataillons, outre le fait de débourser des fonds importants pour l'achat de matériel de télécommunications et d'autres équipements vitaux pour la force. La capacité de l'ECOMOG est handicapée par un appui logistique insuffisant. Nous voulons donc rappeler aux pays qui ont offert de fournir cet appui de ne pas manquer à leur engagement ou à leur promesse, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité au Libéria. Nous espérons également que certains pays honoreront leurs promesses d'appui au Libéria, en plus de leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le Libéria. Nous pensons sincèrement que le programme politique libérien, y compris les élections prévues en août 1996, conformément aux dispositions de l'Accord d'Abuja, ne pourra réussir que lorsque le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants désarmés dans la vie civile et la réconciliation nationale auront été réalisés avec succès.

Pour terminer, qu'il me soit permis de dire que le Conseil de sécurité, pour lui-même, et la communauté internationale dans son ensemble, ont le devoir de poursuivre leur action au Libéria jusqu'à ce que la paix soit instaurée. Conformément à la sagesse proverbiale, le serpent libérien a été blessé mais non tué. Nous espérons donc que le Conseil de sécurité aura la possibilité de proroger le mandat de la MONUL pour une période supplémentaire de quatre mois, jusqu'au 31 mai 1996. C'est la seule chose honorable à faire.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Nigéria de ses paroles de bienvenue.

L'orateur suivant est le représentant de la Tunisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Abdellah (Tunisie) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci, ainsi que pour la manière exemplaire avec laquelle vous conduisez ses travaux. Mes félicitations vont également à votre prédécesseur l'Ambassadeur Lavrov de la Fédération de Russie, pour l'excellent travail qu'il a fait au cours du mois écoulé.

De même, nous saluons la présence au Conseil de Monsieur le Ministre des affaires étrangères du Libéria, dont l'exposé sur l'évolution de la situation dans son pays présente un grand intérêt pour les délibérations en cours.

La signature par les parties libériennes de l'Accord d'Abuja, le 19 août dernier et le cessez-le-feu qui s'en est suivi ont constitué des événements d'une grande importance, marquant une étape cruciale vers le rétablissement de la paix au Libéria.

Cela a été obtenu, faut-il le souligner, après plusieurs années d'efforts et de sacrifices consentis par plusieurs parties dont en particulier les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ainsi que leur Groupe d'observation militaire (ECOMOG) qui, en coopération avec la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL), a joué un rôle clef dans la réalisation des progrès ayant abouti à la signature de l'Accord d'Abuja. La communauté internationale avait alors vivement salué cet événement et s'était montrée optimiste quant à l'application de cet accord.

Malheureusement, cet optimisme a tourné court après que des incidents eurent éclaté ici et là à l'intérieur du pays, dont le plus violent était celui qui avait mis aux prises à Tubmanburg une faction libérienne avec les forces de l'ECOMOG, au moment où ces dernières, en coopération avec la MONUL, s'apprêtaient à superviser la réalisation de l'étape suivante de l'Accord d'Abuja, à savoir le désarmement et la démobilisation des combattants.

Selon le rapport du Secrétaire général, en date du 23 janvier 1996,

> «les événements de Tubmanburg confirmaient que l'ECOMOG avait pris des risques en déployant ses troupes alors qu'il ne disposait ni des effectifs ni des ressources nécessaires pour s'acquitter efficacement de son mandat». (*S/1996/47, par. 5*)

C'est dire combien l'accord conclu entre les factions libériennes demeure fragile sans la présence de forces de

maintien de la paix disposant de ressources financières et de moyens logistiques suffisants pour mener à bien leur tâche.

La Tunisie, en sa qualité de membre de l'organe central du Mécanisme de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique, n'a cessé d'oeuvrer au sein de la communauté africaine et internationale, en vue du rétablissement de la paix dans ce pays. Le Président Ben Ali n'a ménagé aucun effort, lorsqu'il avait assumé la présidence de l'Organisation de l'unité africaine, en vue d'encourager les parties libériennes à s'asseoir à la table des négociations pour trouver une issue au conflit qui les oppose.

Ma délégation appuie les efforts de bons offices qui sont menés actuellement et auxquels participent des représentants du Gouvernement national de transition, de factions libériennes, de la CEDEAO, de l'ONU et de l'OUA.

Nous exhortons les parties libériennes à s'abstenir de toute action de nature à compromettre l'application de l'Accord de paix d'Abuja et à faire preuve de retenue pour éviter toute escalade à la suite des derniers incidents, tant il est vrai que la réalisation de progrès sur la voie de la paix au Libéria nécessite avant tout le respect des engagements qui ont été pris pour l'application dudit accord.

Il est tout aussi vrai que, pour consolider le processus de paix dans ce pays, la communauté internationale se doit d'honorer les engagements qu'elle avait pris pour fournir une assistance au Libéria. Nous formons le voeu que les pays donateurs apportent une aide accrue en vue de répondre d'une manière adéquate aux besoins qu'exige l'étape actuelle de démobilisation des combattants et de leur réinsertion dans la société civile.

L'assistance de la communauté internationale est aussi nécessaire pour mettre les forces de l'ECOMOG en mesure de poursuivre les efforts qu'elles ont déployés jusqu'ici avec la même efficacité et la même capacité d'action.

Nous espérons que la prorogation du mandat de la MONUL, pour une période de quatre mois, telle que proposée par le Secrétaire général, permettra, une fois autorisée par le Conseil de sécurité, de poursuivre les efforts de consolidation de la paix au Libéria, dans un cadre de coopération régionale et internationale qui demeure fondamental pour l'application de l'Accord d'Abuja.

Le Président *(interprétation de l'anglais)* : Je remercie le représentant de la Tunisie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Éthiopie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Eteffa (Éthiopie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais, avant tout, vous féliciter de votre élection à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier ainsi que de la manière très efficace dont vous dirigez les travaux. Je voudrais également rendre un hommage particulier au Représentant permanent de la Fédération de Russie, l'Ambassadeur Lavrov, pour la façon remarquable et compétente dont il a présidé les travaux du Conseil au cours du mois de décembre. Nous tenons également à féliciter le Secrétaire général pour son rapport exhaustif et complet qui incite à la réflexion, ainsi que ses observations consignées dans le document S/1996/47.

Je voudrais également remercier chaleureusement le Ministre des affaires étrangères du Libéria pour son exposé général.

Il y a 50 ans, le Libéria était l'un des trois pays africains indépendants ayant des dirigeants qui commandaient le respect chez eux et au niveau international. Malheureusement, aujourd'hui c'est à peine s'il y a un gouvernement opérationnel ayant un contrôle effectif sur son territoire. Le Libéria mérite notre sympathie et que nous nous mobilisions pour lui. Le peuple libérien, comme tout autre, a le droit à la paix, à la stabilité et à la sécurité. La situation au Libéria, dont le Conseil est saisi, revêt une importance fondamentale pour les pays africains et pour notre organisation régionale — l'Organisation de l'unité africaine (OUA). C'est donc pour moi un privilège et un honneur que de pouvoir participer aujourd'hui à ce débat en ma qualité de représentant du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, S. E. le Premier Ministre Meles Zenawi de la République démocratique fédérale d'Éthiopie.

Les souffrances qu'endure le Libéria sont au centre de l'attention de la communauté internationale depuis déjà quelque temps. Toutefois les souffrances du peuple libérien n'ont pas été atténuées. Parfois, nous avons perçu des signes pleins de promesses et assisté à la signature d'accords qui semblaient constituer une percée. Malheureusement, toutefois, certains des accords sont violés avant même que l'encre du papier n'ait eu le temps de sécher.

Réagissons aux problèmes du Libéria en adoptant des mesures concrètes, en engageant des ressources financières et en prenant des dispositions logistiques pour les soldats de la paix, ainsi qu'en prorogeant le mandat de la Mission

d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) et ce, pour qu'une solution durable soit trouvée au sort que connaît le peuple libérien. Il va sans dire que seul le peuple du Libéria peut assurer un règlement politique durable des problèmes de son pays, la communauté internationale peut simplement l'aider à le faire.

Il convient d'arriver au règlement politique des conflits et à l'instauration de la paix au Libéria avant que les élections législatives et présidentielles puissent avoir lieu en août 1996, conformément à l'Accord d'Abuja. Bien sûr, il faudrait être naïf pour croire que des élections justes et régulières puissent avoir lieu sans la démobilisation des combattants et sans des consultations approfondies susceptibles de déboucher sur la réconciliation et la création d'un environnement général propice avant les élections. En outre, l'échange de prisonniers doit avoir lieu comme convenu et l'acheminement de l'aide humanitaire d'urgence doit s'opérer sans que les factions, quelles qu'elles soient, y fassent obstacle. Le Gouvernement national de transition doit pouvoir fonctionner jusqu'aux élections du mois d'août. Au cours de ce processus électoral, la recommandation du Secrétaire général, telle qu'elle figure dans son rapport, doit être appliquée. Autrement dit, la MONUL doit pouvoir

> «Observer et vérifier le processus électoral, en consultation avec l'Organisation de l'unité africaine et la CEDEAO, y compris les élections législatives et présidentielles qui doivent se tenir conformément aux dispositions des accords de paix.» [*Résolution 1020 (1995), par. 2 g)*]

Il semble que nous ayons devant nous une tâche énorme, une véritable gageure. En effet, il nous faut éliminer l'insécurité sans cesse croissante dans de nombreuses régions du Libéria. Faute de relever ces défis, il sera impossible d'avoir en août des élections qui aient un sens. Outre l'amélioration de la situation en matière de sécurité au Libéria, il convient de donner la priorité au processus de désengagement, de désarmement et de démobilisation.

Il faut tout faire pour venir en aide aux civils déplacés, qui sont pris au piège entre les forces de l'ECOMOG et celles de l'ULIMO-J en dehors de Kle, et pour assurer leur libération rapide. Et pendant qu'ils sont dans cette situation, l'aide humanitaire doit pouvoir leur parvenir. Toutes les parties concernées doivent aider ce groupe de civils et les autres civils se trouvant dans des situations similaires ainsi que toutes les victimes des combats.

L'accord intervenu récemment entre le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Gouvernement national de transition à propos du rapatriement des réfugiés libériens, dont le nombre est estimé à 750 000, doit être mis en oeuvre dans le cadre du processus général visant à créer un environnement propice à la réconciliation et au règlement politique, qui débouche en fin de compte sur le relèvement et la reconstruction. La réunion consultative que le Gouvernement national de transition et ses partenaires internationaux doivent tenir en mars 1996 doit être encouragée et appuyée par l'ensemble de la communauté internationale. Conformément à la recommandation du Secrétaire général, les préparatifs en ce sens devraient être entrepris sous peu. Il va sans dire que c'est un pas dans la bonne direction, mais il va sans dire aussi qu'on ne saurait escompter des résultats positifs

> «tant que la sécurité n'aura pas été rétablie dans l'ensemble du pays.» (*S/1996/47, par. 43*),

pour reprendre les mots employés par le Secrétaire général.

Le succès du processus de paix au Libéria qui, certes, dépend dans une large mesure de la coopération des parties en cause, exige aussi un plus grand engagement de la part de la communauté internationale. La coopération et la coordination entre l'ONU, l'OUA et la CEDEAO doivent encore être renforcées. Nous aimerions en particulier mettre l'accent sur la nécessité de garantir les ressources et l'appui logistique suffisants qui sont indispensables pour les opérations de la MONUL et de l'ECOMOG. Le rapport du Secrétaire général dont le Conseil est saisi indique que la situation en ce qui concerne les contributions mises en recouvrement pour le compte spécial de la MONUL laisse beaucoup à désirer. Pour ce qui est du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le Libéria, nous engageons la communauté internationale à y contribuer généreusement afin de permettre à l'ECOMOG de mener à bien sa tâche énorme consistant à ramener la paix et la stabilité au Libéria.

L'Organisation de l'unité africaine suit de très près la situation au Libéria. La cinquième session ordinaire de l'organe central du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, qui a eu lieu à Addis-Abeba les 18 et 19 décembre 1995, s'est déclarée satisfaite de la conclusion de l'Accord d'Abuja, qui a conduit à la mise en place d'un nouveau Gouvernement national de transition au Libéria. Rendant hommage au Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), S. E. le Président Jerry J. Rawlings, du Ghana, et à d'autres dirigeants de l'Afrique de l'Ouest, qui ne ménagent pas leurs efforts pour ramener la paix au Libéria, l'organe central de l'OUA a

lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte son aide au Libéria, et notamment pour qu'elle contribue généreusement au Fonds d'affectation spéciale créé par le Secrétaire général des Nations Unies afin que l'ECOMOG puisse s'acquitter de son mandat. L'OUA s'est aussi engagée à fournir un appui financier pour aider l'ECOMOG à mener à bien ses importantes tâches.

Nous sommes d'accord avec le point de vue exprimé par le Secrétaire général dans son rapport, à savoir qu'en dépit de difficultés récentes, le processus de paix au Libéria aboutira grâce au plein appui et à la coopération de toutes les parties en cause. Aussi nous associons-nous au Secrétaire général pour prier instamment les dirigeants des diverses factions de veiller au respect du cessez-le-feu et de coopérer pleinement avec l'ECOMOG et la MONUL, notamment pour ce qui est du désarmement, du désengagement et de la démobilisation des combattants.

Parallèlement, nous tenons à souligner une fois encore que la réussite de l'ECOMOG pour ce qui est de la mise en oeuvre de l'Accord d'Abuja dépend en grande partie de l'existence des ressources nécessaires. À cet égard, nous demandons à la communauté internationale de fournir ces ressources et l'appui logistique, qui sont essentiels si l'on veut que l'ECOMOG puisse mener ses tâches à bien.

La coopération et le partenariat qui existent entre l'ONU, l'OUA et la CEDEAO doivent se poursuivre et être renforcés jusqu'à ce qu'une solution politique durable soit trouvée au problème libérien, conformément à l'Accord d'Abuja. À cette fin, nous demandons au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la MONUL et de maintenir sa coopération et sa coordination avec l'OUA et la CEDEAO, afin de relever le formidable défi consistant à assurer la paix et la stabilité au Libéria.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Éthiopie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la République tchèque. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kovanda (République tchèque) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de janvier 1996 et de remercier l'Ambassadeur Lavrov pour l'excellent travail qu'il a fait à la tête du Conseil le mois dernier, qui était aussi le dernier de notre mandat au Conseil. J'aimerais également féliciter les nouveaux membres du Conseil : le Chili, l'Égypte, la Guinée-Bissau, la République de Corée et plus particulièrement la Pologne, qui occupe le siège réservé à notre groupe régional.

On se demande peut-être comment les intérêts de la République tchèque sont en jeu dans la situation au Libéria lointain, au point qu'on nous accorde le privilège de participer au débat en vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil. Nous estimons que l'Article 44 de la Charte nous donne une raison légitime de prendre part au débat dans la mesure où des contingents de l'armée tchèque sont utilisés. En fait, la République tchèque est le seul pays européen à participer à la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL). Nos remarques auraient donc pu être adressées à la réunion des pays fournisseurs de contingents, mais nous sommes reconnaissants au Conseil de nous avoir donné l'occasion de les présenter officiellement. Et c'est un honneur que de parler en présence du Ministre des affaires étrangères du Libéria.

Nous trouvons le rapport du Secrétaire général alarmant. Les espoirs concernant le processus de paix au Libéria ont connu des hauts et des bas, mais ils ont finalement culminé avec la signature de l'Accord d'Abuja. Tout au long du processus, le Conseil de sécurité a, maintes fois prévenu, au moment de se prononcer sur le mandat de la MONUL, qu'en l'absence de progrès significatifs, il se pourrait que ce soit la dernière fois que le mandat soit prorogé. De toute évidence, nous ne considérons absolument pas les affrontements à Tubmanburg et les pertes de vies humaines subies par le Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) comme un progrès. Nous saluons l'ECOMOG et rendons hommage à la mémoire de ses camarades tombés au combat et présentons nos sincères condoléances à leurs familles.

Nous condamnons fermement les attaques perpétrées par l'ULIMO-J. De tels événements entament sérieusement la volonté des pays désintéressés de poursuivre leur aide au Libéria. Compte tenu de ces événements, la République tchèque a sérieusement médité sur l'avenir de la MONUL et sur l'opportunité d'exposer ses propres participants aux dangers potentiels. Lors de notre dernière évaluation, nous avons toutefois estimé que l'incendie allumé par ULIMO-J ne s'était pas propagé dans d'autres régions du pays. Pour le moment, tout au moins, nous ne prévoyons pas l'éclatement d'une guerre civile généralisée. Ce qui est important maintenant, c'est d'intensifier les pressions sur les factions au Libéria pour qu'elles respectent leurs engagements, de fournir des garanties de sécurité à l'ECOMOG et à la

MONUL et de procéder au désarmement et à la démobilisation. Les factions auront besoin d'une aide concrète lorsque leurs membres réintégreront la vie civile.

Après mûre réflexion, les autorités de mon pays sont arrivées à la conclusion que retirer notre soutien — même modeste — à la MONUL serait regrettable. Nous appuyons donc la recommandation du Secrétaire général de proroger le mandat de la MONUL de quelques mois, et nous continuerons de participer à la Mission. Toutefois, comme de nombreux Membres l'ont dit à maintes reprises — et le Représentant permanent de l'Éthiopie, qui vient de prendre la parole devant le Conseil, est le dernier à l'avoir répété — la responsabilité principale de l'avenir du Libéria incombe aux Libériens eux-mêmes, y compris ULIMO-J. En cas de futures menaces graves contre la sécurité de la MONUL, l'ECOMOG ou le peuple libérien, mon pays sera prêt à revoir sérieusement la poursuite de notre soutien à la MONUL.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la République tchèque pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le dernier orateur est la représentante de la Côte d'Ivoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Kaba (Côte d'Ivoire) : Je vous prie d'excuser l'Ambassadeur Kacou Gervais qui est pris par les travaux du Conseil économique et social actuellement.

Je voudrais vous féliciter pour la manière diligente avec laquelle vous dirigez nos travaux, les travaux du Conseil de sécurité, au cours de ce mois et remercier votre prédécesseur pour le travail accompli. Ma délégation souhaite aux nouveaux membres un mandat fructueux et remercie les membres sortants pour leur contribution précieuse aux travaux du Conseil de sécurité.

Le Libéria est un pays frère et voisin de la Côte d'Ivoire. Nos familles sont imbriquées et tout ce qui touche le Libéria touche forcément la Côte d'Ivoire. À preuve, l'hospitalité fraternelle consentie aux réfugiés libériens dans mon pays. Les efforts déployés par le Gouvernement ivoirien pour instaurer la paix s'expliquent par les sentiments fraternels que nous nourrissons à l'égard du peuple libérien. Nul n'ignore les initiatives prises par mon gouvernement pour apporter à ce pays frère éprouvé la paix dont il a si cruellement besoin. Les différents Accords de Yamoussoukro ont été une étape importante dans ce processus de paix au Libéria.

L'excellent rapport du Secrétaire général sur la situation au Libéria nous amène à réfléchir sur un certain nombre d'éléments, notamment le rôle des Nations Unies au Libéria. Nous considérons ce rôle comme positif et souhaitons qu'il se poursuive aussi longtemps que ce pays n'aurait pas retrouvé tout son équilibre interne. L'Organisation des Nations Unies ne saurait retirer son soutien au Libéria au moment où s'amorce la stabilité par des efforts visant à renforcer les institutions nationales, notamment par des élections libres et démocratiques sous l'égide du Gouvernement national de transition.

La Côte d'Ivoire est partie prenante aux efforts conjugués des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour la mise en oeuvre de l'Accord d'Abuja. Elle souhaite, au moment où est enclenché un mouvement vers le règlement définitif, que la communauté internationale n'abandonne pas le Libéria au milieu du gué. Mon gouvernement souhaiterait que ces efforts se poursuivent et appuie les recommandations du Secrétaire général, contenues dans le rapport S/1996/47 du 23 janvier 1996, visant à renouveler le mandat de la MONUL et à fournir les ressources nécessaires à l'ECOMOG pour mener à bien sa mission.

Pour terminer, je voudrais présenter les condoléances du Gouvernement ivoirien aux familles des victimes de l'incident de Tubmanburg.

Ma délégation exprime sa reconnaissance à tous ceux qui contribuent à la restauration de la paix au Libéria.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie la représentante de la Côte d'Ivoire pour les paroles aimables qu'elle m'a adressées.

Il n'y a plus d'orateurs.

Ceci n'est pas une réunion destinée à tirer des conclusions formelles ou à prendre des décisions. Je voudrais simplement dire qu'à mon avis, cette occasion s'est révélée être un échange utile de points de vue de façon formelle et donc ouverte et transparente, et que notre discussion de ce matin a été enrichie par trois éléments : premièrement, par la présence du Ministre des affaires étrangères du Libéria lui-même, à qui nous sommes reconnaissants d'avoir pris la peine de venir et de nous parler de cette façon; deuxièmement, par l'heureuse coïncidence qui fait que cette réunion a eu lieu peu de temps après le retour du Libéria de l'Ambassadeur Albright, et la réunion d'information qu'elle a organisée à notre intention avant d'avoir pu présenter son

rapport à son chef d'État; et troisièmement, naturellement, par le fait que ce débat a été enrichi par un plus grand éventail d'opinions émanant d'autres États Membres qui ne siègent pas actuellement au Conseil de sécurité.

Comme je l'ai dit, il n'appartient pas, dans ce cas, au Président de tirer des conclusions de cette séance mais je pense qu'il serait juste de souligner quelques-uns des nombreux éléments qui ont été évoqués lors de ce vaste débat. J'ai tout particulièrement à l'esprit le fait que pratiquement tous les orateurs ont souligné que le processus de paix au Libéria se trouve à un tournant décisif; deuxièmement, que les efforts de tous les intéressés seront nécessaires pour surmonter les récents revers; troisièmement, qu'il existe une complémentarité entre les efforts nationaux, régionaux et des efforts internationaux renforcés; quatrièmement, que tous les orateurs ont souligné la nécessité pour le Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de bénéficier de notre soutien constant et ont insisté — au moins certains orateurs l'ont fait — sur la question des ressources et du soutien logistique à cet égard; et, enfin, que plusieurs orateurs ont indiqué que les conflits et les ambitions conflictuelles au Libéria semblent se produire au sein de l'élite, et non de la population dans l'ensemble. Certains, dans leurs interventions, ont tiré la conclusion selon laquelle la responsabilité principale incombe, par conséquent, aux dirigeants des parties et des factions de ce pays.

Le vaste débat d'aujourd'hui, à cette première lecture du rapport du Secrétaire général, sera un élément très utile pour ceux d'entre nous qui sont membres du Conseil et qui auront maintenant à poursuivre l'examen des recommandations du Secrétaire général, à savoir la prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) jusqu'à la fin du mois de mai, avec présentation d'un rapport d'ici à la fin du mois de mars. Ces nouvelles consultations auront lieu très prochainement. Je voudrais simplement rappeler que des consultations sur la MONUL auront lieu avec les fournisseurs de contingents demain après-midi.

La séance est levée à 14 heures.